

Jette

info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

NOVEMBRE 2004 N° 114

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

Accueil extra-scolaire



L'organisation de la vie moderne a provoqué des modifications dans les relations entre l'école et la famille. Au fil du temps, de plus en plus d'enfants arrivent à l'école avant le début des cours et restent bien après qu'eût retenti la cloche annonçant la fin de la journée. Tous ceux qui ont des enfants, ou qui en ont la charge, ont déjà pu faire l'expérience de ce problème parfois épineux. Dès lors, comment faire pour s'organiser ? L'accueil extra-scolaire prend une dimension de plus en plus vaste dans la gestion du quotidien des parents et des enfants. Il est également en pleine évolution cette année, tant au niveau de la législation en vigueur que de son organisation sur le terrain. Quelles sont les opérateurs travaillant à Jette ? Comment les autorités communales coordonnent-elles les associations encadrant les enfants lorsque les parents ne sont pas là ? Quelles sont les possibilités d'accueil ? Autant de questions auxquelles nous avons voulu répondre.

Notre dossier
« ACCUEIL
EXTRA-SCOLAIRE »
en pages 6 à 8

Logements et bureaux
sur le site de Pfizer **Page 4**

Fonds social mazout **Page 5**

Projet de coopération
avec le Maroc **Page 10**

Place aux enfants **Page 12**

Expo "Les enfants de Gomel"
Page 15



Elle court, elle court, la rumeur...

"C'est un scandale, monsieur le bourgmestre. On va mettre un centre pour réfugiés rue Léon Theodor et on ne nous demande même pas notre avis." C'est le genre de déclaration, assénée par un citoyen au coin d'une rue, qui vous déstabilise un bourgmestre. J'avais tout à coup l'impression de vivre dans un autre monde. Pourtant, je savais qu'un promoteur était en passe de signer l'acte d'achat du site en question, propriété d'une société pharmaceutique, afin d'y aménager des logements et des bureaux.

Le temps de me convaincre que je ne rêvais pas... et le brave homme avait disparu, aussi fugace et impalpable que la rumeur dont il venait de me faire état avec rancœur. Comme si n'importe qui dans cette commune pouvait décider d'exercer n'importe quelle activité n'importe où, sans passer par une procédure rigoureuse de demande de permis d'urbanisme, avec éventuellement enquête publique à la clé. Le respect des normes en vigueur est étudié de manière minutieuse, tandis que l'administration communale et les riverains ont l'occasion, dans des cas bien précis, d'exprimer leur avis. Qu'il s'agisse de particuliers, de promoteurs privés ou d'instances publiques, tous sont soumis à la même réglementation.

Et pourtant, au-delà des frontières du rationnel, la rumeur s'est répandue, amplifiée, installée. Au point que nos concitoyens, d'habitude plus prompts à interpellier leur administration, se sont contentés de on-dits pour se forger une opinion. La rumeur est arrivée aux oreilles de journalistes, sans doute alertés par quelque lecteur scandalisé. "Est-il vrai que... ?" Cette fausse nouvelle s'est même introduite dans l'enceinte du conseil communal.

Ce n'est certes pas la première rumeur qui agite ainsi le landerneau jettois. Ce n'est pas non plus la dernière. Celle-ci me préoccupe cependant en tant que citoyen et en tant que mandataire public. Force est en effet de constater que certains nourrissent une telle méfiance envers la chose publique qu'ils en viennent à prendre leurs propres cauchemars pour des réalités. Au-delà du débat de fond que nous n'aurons pas ici, je me demande si cette réaction d'auto-protection n'a pas finalement pour but de dégager le citoyen de toute responsabilité au sein de la collectivité. Pour certains d'entre nous, il est peut-être plus confortable d'adopter une attitude de mécontentement passif que de travailler de manière constructive au bon fonctionnement de la société. A chacun de décider s'il veut être acteur ou spectateur de l'aventure commune dans laquelle nous sommes tous engagés...

Hervé Doyen, votre bourgmestre

Conseil communal

A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 1er décembre 2004** à 20h à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et /ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

Carte d'identité électronique pour tous

Depuis le 1er septembre 2004, l'introduction de la carte d'identité électronique est généralisée à l'ensemble des communes belges. Cette décision, concrétisée par un arrêté royal, fait suite à une phase de transition d'un an au cours de laquelle onze communes pilotes à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre ont testé la délivrance des cartes d'identité électroniques. L'expérience a été jugée satisfaisante par le gouvernement. Le moment est donc venu de passer à l'étape suivante. Dans les mois et les années à venir, tous les Belges de plus de 12 ans seront dotés d'une carte d'identité électronique.

L'introduction de cette nouvelle carte d'identité s'inscrit dans le cadre de la politique fédérale en matière d'e-government. L'objectif est de permettre aux administrations et aux citoyens d'utiliser les dernières évolutions technologiques pour l'accomplissement des actes administratifs. Il s'agit d'offrir aux citoyens un service rapide, efficace, convivial et au moins aussi fiable que la carte d'identité actuelle.

La carte d'identité électronique se présente sous la forme d'une carte à puce de la taille d'une carte de crédit. Elle contient un microprocesseur électronique qui contient uniquement des données sur l'identité de la personne. Outre les données habituelles (nom, prénom, date, lieu de naissance, photo, nationalité,...), le document est automatiquement pourvu d'une signature électronique qui permet au citoyen d'authentifier son identité au moment d'utiliser une application de l'administration en ligne.

Les communes vont être amenées à remplacer la carte d'identité de tous leurs concitoyens. Durant la phase de remplacement des anciennes cartes, le ministère de l'Intérieur mettra du personnel supplémentaire à la disposition des administrations communales pour leur permettre de faire face au surcroît de travail.

A Jette, un nouveau guichet sera ouvert pour la délivrance des cartes

d'identité électroniques. Il devrait en principe être opérationnel à partir de décembre 2004. Les personnes qui ont besoin d'une nouvelle carte d'identité recevront alors d'office la carte d'identité électronique. Les autres citoyens seront progressivement appelés à remplacer leur carte d'identité, en commençant par ceux dont la carte porte la date d'expiration la plus proche. Cette opération devrait durer environ cinq ans.

Passeports biométriques

Autre avancée technologique : l'arrivée du passeport biométrique à puce électronique. Ce passeport comportera la mention des caractéristiques biologiques propres à chaque individu, en vue d'établir un lien fiable entre le document et son véritable titulaire. A partir du 26 octobre 2005, les pays devront mettre ce type de passeport en circulation s'ils veulent que leurs ressortissants puissent continuer à accéder au territoire des Etats-Unis sans visa. Dans le courant du mois de novembre 2004, les communes belges devraient être en mesure de délivrer des passeports à puce qui remplaceront dès lors le modèle 'lisible en machine'. Dans un premier temps, la puce ne devrait pas comporter d'autres données que le code-barre actuel. Les communes devront se doter d'un matériel spécialisé pour pouvoir intégrer des informations biométriques telles que les empreintes digitales. Ceci dit, les Belges qui sont en possession d'un passeport 'lisible en machine', délivré dans notre pays depuis avril 2001, pourront se rendre aux Etats-Unis sans visa, même après la date du 26 octobre 2005. Seuls les détenteurs de l'ancien modèle seront amenés à le remplacer ou à se procurer un visa (ce qui est déjà le cas maintenant).

Enquête en cours

L'enquête continue sur les forces de travail, organisée depuis 1999 par la Direction générale de la Statistique et de l'Information Economique, se poursuit. La participation à cette enquête est obligatoire. Les ménages tirés au sort sont avertis par courrier. En novembre 2004, les enquêteurs seront présents dans le quartier de l'Ancienne Barrière et, en décembre 2004, dans le quartier du Centre. Pour tout renseignement : 0800/92 504 de 9 à 12h et de 14 à 16h - <http://statbel.fgov.be>.

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie 18-20
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Horaires des services communaux

Services Population, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 19h

Service Etat civil : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h à 19h

Autres services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01
Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h
Sauf Chômage : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette
• Secrétariat: 02/422.46.11
• Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette
Tél.: 02/421.70.90/91

Permanence du bourgmestre Hervé Doyen

Depuis le mois d'octobre, la permanence du bourgmestre Hervé Doyen a lieu tous les lundis de 11h à 12h30, en lieu et place du vendredi. Le bourgmestre reçoit les visiteurs dans son bureau du centre administratif (rue Henri Werrie 18-20 - 1er étage - tél. 02/423.12.05).



Le petit badge malin qui accompagne
votre enfant !



Systeme de badge pour les enfants perdus

Un enfant perdu est toujours en proie au désarroi, sans parler de la panique qui s'empare des parents. Le problème est d'autant plus délicat que les enfants sont souvent anonymes. Ils sont rarement en possession d'un document d'identification. Skynet Belgacom et Child Focus ont imaginé un système de badge qui permet à la personne en présence d'un enfant perdu de prévenir la famille ou les proches.

Grâce au badge "Allo parents", un seul appel suffit pour contacter immédiatement sept numéros de téléphone maximum via un système d'appels en cascade : GSM maman, GSM papa, maison, bureau,...

personne ne répond, l'appel est automatiquement dévié vers le 110, le numéro d'urgence de Child Focus.

Une des missions de Child Focus est de soutenir la recherche d'enfants disparus. Quand de petits enfants se perdent ou cherchent leurs parents, ils sont souvent décontenancés et oublient vite leurs coordonnées. Il est alors important que l'adulte qui est confronté à cette situation puisse réagir rapidement et efficacement.

Child Focus est favorable à l'initiative des badges "Allo parents" car ils respectent l'anonymat de l'enfant et de ses parents. De plus, avec "Allo parents", la protection de l'enfant repose sur les épaules de son entourage et non sur les siennes, contrairement à d'autres systèmes d'identification qui le fragilisent en lui donnant un faux sentiment de sécurité.

Vous voulez en savoir plus sur ce petit badge malin ?
www.skynet.be/alloparents

Comment éviter les intoxications au CO ?

Le CO ou monoxyde de carbone tue chaque année des dizaines de personnes en Belgique. Quelque 1.500 personnes sont hospitalisées avec, pour certaines d'entre elles, des séquelles permanentes.

Le monoxyde de carbone est un gaz très nocif et inodore. Il provient de la combustion incomplète (par manque d'oxygène) de matières fossiles comme le gaz, le mazout, le pétrole, le charbon, le bois,...

Pour éviter la formation de CO, il est indispensable d'assurer une bonne ventilation de la maison. Le fonctionnement d'appareils de chauffage et de chauffe-eau nécessite le placement d'une grille d'aération de 150 cm² minimum dans le bas des portes.



Un empoisonnement au CO peut survenir dans différentes situations. Les appareils qui ne sont pas raccordés à une cheminée, les chauffe-eau de petite capacité et les chauffages d'appoint (poêle à mazout, 'butagas',...) utilisés de manière ininterrompue durant plus d'une heure augmentent les risques de diffusion de CO. Une cheminée en bon état est nécessaire pour permettre l'évacuation des gaz de combustion. L'installation des appareils de chauffage et le raccordement à la cheminée doivent être confiés à des hommes de métier. Une fois qu'ils sont installés correctement, un entretien régulier est indispensable.

Que faire en cas d'intoxication au CO ? Les premiers symptômes sont des maux de tête, des vertiges, des nausées,...

Lorsque la concentration de CO dans la pièce augmente, la personne risque de perdre connaissance, de tomber dans le coma et même de mourir si les services de secours n'interviennent pas à temps. En cas de problème, il faut ouvrir portes et fenêtres, éteindre l'appareil (si possible) et sortir la victime de la pièce. Si elle est inconsciente, appelez immédiatement le service d'urgences 100 et signalez qu'il s'agit probablement d'une intoxication au CO.

Info CHANTIERS

**RUES BERRÉ - MAYELLE -
VAN SWAE - STEPPE ET
AVENUE NOTRE-DAME
DE LOURDES**

Le renouvellement des conduites en trottoir effectué par Sibelga est terminé. Les travaux de raccordement privé se poursuivent.

**RUES VOLRAL,
MOHRFELD ET
BROEKAERT**

Les travaux de rénovation sont en cours depuis le 8 septembre. Le projet prévoit la rénovation des trottoirs et de la voirie, ainsi que des aménagements aux entrées des rues. Les trottoirs seront recouverts de clinckers, avec des fondations renforcées à hauteur des garages. Les fondations et la couche d'asphaltage de la voirie seront renouvelées. Un plateau surélevé sera aménagé dans les carrefours Broekaert/Bonaventure et Volral/Reniers, tandis qu'un trottoir traversant est prévu dans le carrefour Mohrfeld/Bonaventure. Les arrêts de bus situés à hauteur du carrefour Reniers/Volral seront aménagés en perons. Des arbres seront plantés dans la rue Mohrfeld. Le chantier, dont la durée est estimée à 120 jours ouvrables (soit environ 6 mois), se déroulera en quatre phases.

Les travaux de renouvellement des trottoirs du côté pair de la rue Mohrfeld vient de débuter. Parallèlement à ce chantier, des travaux de renouvellement seront également entrepris rue Volral, dans le tronçon compris entre la rue Mohrfeld et la rue Reniers.

La chaussée de Dieleghem sera maintenue à sens unique durant toute la durée des travaux.

VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE AFFAIRE

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec le service de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

Le Service d'Assistance Policière aux Victimes

Certains d'entre vous ont peut-être déjà fait la douloureuse expérience de subir une agression, d'être pris dans un accident ou encore d'être témoin d'un délit. Situation choquante s'il en est, la victimisation entraîne une déstabilisation psychologique et émotionnelle qui, bien souvent, perdure si elle n'est pas traitée de manière rapide et appropriée. On se sent désemparé, et seule une aide qualifiée peut réellement vous secourir.

La zone de police Bruxelles-Ouest dispose d'un Service d'Assistance Policière aux Victimes, qui travaille en collaboration avec les différentes divisions de police.

L'assistance aux victimes est une des fonctions de base des services de police. Cette mission est assurée par tous les fonctionnaires de police, même s'ils bénéficient de l'appui d'un service spécialisé en la matière.

Celui-ci sensibilise, d'une part, le personnel policier au domaine de l'assistan-

ce, et d'autre part, assure aux victimes d'affaires délicates un accueil de première ligne au sein du commissariat de police. Cette mission s'avère d'autant plus essentielle qu'elle nécessite constamment d'agir dans l'urgence, plus particulièrement pour des situations exigeant beaucoup de doigté.

C'est ainsi que chaque fois que l'état de la victime le nécessite, ces spécialistes sont sollicités pour offrir une aide et une écoute professionnelles. La prise en charge de la victime se fait en plusieurs étapes. Tout d'abord, il faut s'occuper de la victime, l'écouter et la soutenir moralement. C'est une phase d'analyse de la situation et d'examen des différents niveaux de besoins (psychologique, social ou juridique). La victime doit exprimer ses émotions, ses angoisses et ses souhaits afin de se débarrasser de son fardeau. Ensuite, toutes les informations recueillies feront l'objet d'une catégorisation concernant les actions judiciaires possibles (juge de paix, tribunal de 1ère Instance, etc...),

les procédures à suivre (constitution de partie civile, ...) et le suivi du dossier judiciaire. Enfin, il faut savoir que le Service d'Assistance Policière aux Victimes a un champ d'action limité. Ce service ne peut offrir qu'une aide de première ligne. Si cela s'avère opportun, la personne sera réorientée vers des structures plus spécialisées telles que le C.P.A.S., les centres de traitement post-traumatique, les plannings familiaux ou encore les médiateurs familiaux.

Afin d'obtenir de plus amples informations ainsi que les coordonnées du Service d'Assistance aux Victimes le plus proche de votre domicile, veuillez contacter sans hésiter le Service de Coordination de l'Assistance Policière aux Victimes au 02/412.15.15/16 ou au 0473/978.045.

**Pour tout renseignement:
Commissariat de police - Division de
Jette - Place Cardinal Mercier, 1 -
Tél.: 02/423.14.00**

Première pierre symbolique sur le site Wayland

Le samedi 16 octobre dernier, le bourgmestre Hervé Doyen et l'échevin de l'Habitat Didier Paternotte ont posé symboliquement la première pierre d'un complexe de 16 logements sur le site de l'ancienne siroperie Wayland.

À la fin des années 90, la commune de Jette a acheté les bâtiments de l'ancienne siroperie, situés au n° 178 de la rue Jules Lahaye. Au terme d'un concours d'architectes, un projet de réhabilitation de ce site semi-industriel a été sélectionné. Le projet, subsidié par la Région de Bruxelles-Capitale, prévoit la rénovation de deux bâtiments principaux, la démolition/reconstruction du troisième bâtiment et la démolition des bâtiments annexes. Au total, 16 appartements de 1 à 5 chambres seront créés et mis en location. Les travaux devraient s'achever fin 2005.

La commune a acheté les immeubles Wayland pour un montant total de ± 490.000 EUR. L'objectif est de convertir l'ancienne siroperie en 16 nouveaux logements. Les travaux de rénovation ont débuté le 18 août 2003 et doivent durer environ deux ans. Le chantier qui en est à mi-parcours devrait donc se terminer pour la fin de l'année prochaine. Le coût total des travaux de rénovation est couvert par la commune de Jette sous forme d'emprunt pour un montant de quelque 2 millions d'euros. À noter que la commune bénéficie de subsides de la Région de Bruxelles-Capitale, à concurrence de 1.111.164 EUR.



Le projet prévoit la rénovation complète des bâtiments, de l'électricité à la toiture et des revêtements de sol au chauffage. La rénovation respecte le caractère industriel du site. La cheminée sera ainsi maintenue et mise en valeur par un éclairage. Le cadran solaire et l'horloge projetée le soir donneront une touche particulière à l'ensemble.

La division des bâtiments prend en compte les besoins des candidats-locataires. Vu la pénurie de logements pour les familles nombreuses, 3 appartements de 4 chambres et 2 appartements de 5 chambres ont ainsi été prévus. Pour le reste, les bâtiments offriront 7 appartements de 2 chambres et 4 appartements d'une chambre, soit un total de 16 logements dont 5 duplex.

En raison de l'investissement important que représente ce chantier (achat, rénovation, frais d'étude,...), les appartements seront mis en location à des prix supérieurs aux loyers pratiqués pour les logements sociaux. Ces appartements

s'adressent donc davantage à la catégorie supérieure des candidats-locataires (en terme de revenus).

Compte tenu du nombre de logements disponibles dans le parc immobilier de la commune (une cinquantaine) et de la longue liste d'attente de candidats-locataires, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Les inscriptions de candidats-locataires ont été suspendues par la commune.



Logements et bureaux sur le site Pfizer

Si vous avez accordé crédit à la rumeur concernant la soi-disant reconversion en centre d'accueil pour réfugiés du site Pfizer rue Léon Theodor, sachez que votre crédulité vous a joué un bien vilain tour. Pendant que la rumeur se répandait de bouche à oreille, la firme pharmaceutique s'appêtait à conclure la vente de l'ensemble des bâtiments à un promoteur immobilier désireux d'y aménager du logement et des bureaux. C'est désormais chose faite. L'acte de vente a été signé le 11 octobre dernier.

Pour rappel, le groupe pharmaceutique Pfizer avait annoncé en février 2002 sa décision de fermer son usine située rue Léon Theodor. Cette décision s'inscrivait dans le cadre de la réorganisation des structures de production du groupe dans le monde entier. La multinationale voulait concentrer la production de médicaments dans les usines de grande capacité. Le site jettois qui n'offrait plus aucune possibilité d'extension était dès lors condamné.

Les bâtiments, compris entre la rue Léon Theodor, la rue Thomaes et la chaussée de Wemmel, sont vides depuis fin 2003. Pour la commune de Jette, les riverains et les commerçants du quartier, l'impact du départ de Pfizer n'était certes pas négligeable. Une question se posait avec insistance : qu'allait devenir cet ensemble de bâtiments qui développe une surface bâtie de 28.000 m² sur plus d'un hectare en plein centre historique de Jette ? La firme pharmaceutique a mis le site en vente, informant régulièrement la commune de l'avancement des pourparlers avec les candidats-acheteurs.

C'est finalement la société belge Leignon Synergie qui est devenue propriétaire du site pour un montant de 4,1 millions d'euros. La volonté de l'acheteur est de consacrer le plus grande partie du site au logement (lofts, appartements et petites maisons). Il semble acquis que le bâtiment le long de la rue Léon Theodor et un petit bâtiment à l'arrière du site (chaussée de Wemmel) abriteront des bureaux. Les vastes garages aménagés en sous-sol seront maintenus. Un piétonnier privé desservira le site. Compte tenu de leur excellent état, les bâtiments existants pourront être conservés.

Ceci dit, le projet n'en est encore qu'au stade d'ébauche. Le propriétaire, le promoteur et le bureau d'architectes ont eu un premier contact avec le bourgmestre Hervé Doyen et l'échevine de l'Urbanisme Christine Gallez. Il apparaît d'ores et déjà que tout sera mis en oeuvre dans ce dossier pour garantir une intégration harmonieuse du futur ensemble de logements et de bureaux dans le quartier.

MOBILITE

Plan communal de Mobilité : quels objectifs ?

Notre commune travaille, avec un bureau d'études, à l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM), en vue de prendre les mesures qui garantiront une mobilité durable à Jette. Du 17 août au 17 septembre, les Jettois ont eu l'occasion de participer à une enquête publique sur la première phase du PCM, à savoir l'état des lieux et le diagnostic en matière de mobilité. L'échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirotin tient à remercier les citoyens qui ont participé aux quatre réunions de quartier, dans le cadre de cette enquête publique. Comme convenu, ils recevront le compte-rendu des débats. Les avis émis sur les constats présentés à l'issue de cette première phase seront pris en compte pour la suite des travaux.

Votre avis sur la mobilité

Les réactions des Jettois ont permis de dégager certaines tendances générales. Ainsi, la pression automobile est souvent pointée du doigt. De nombreux habitants s'insurgent contre la vitesse excessive des véhicules. Les problèmes de stationnement (encombrement, irrespect des règles, livraisons, camions) reviennent également de manière récurrente, de même que la circulation de transit qui perturbe la vie des quartiers. Certains mettent en avant la nécessité de développer des zones 30. Différentes remarques portent sur la gestion des voiries : identification du gestionnaire responsable de telle ou telle voirie, meilleure hiérarchisation du réseau des voiries (axes prioritaires et axes non prioritaires), coordination des interventions entre communes voisines, renforcement de l'éclairage public.

En ce qui concerne les transports en commun, le tracé de plusieurs lignes devrait être modifié, tandis que la desserte de certains quartiers devrait être améliorée. Il serait en outre nécessaire de revoir la position, le confort et l'aménagement global d'une partie des arrêts de tram et

de bus. Enfin, les bus de la STIB et de De Lijn occasionnent des nuisances aux riverains (bruit, pollution).

Les usagers faibles (piétons et cyclistes) ne sont pas oubliés dans les remarques des Jettois. Ainsi, d'aucuns estiment que l'état du réseau de pistes cyclables laisse à désirer. Il faudrait en outre multiplier les range-vélos et mieux les sécuriser. Les difficultés liées à l'aménagement récent des sens uniques limités (SUL) et une méconnaissance de leur signification ressortent de nombreux témoignages. Quant aux piétons, ils semblent essentiellement gênés dans leurs déplacements par des obstacles, tels les étals de commerces et autres terrasses de café.

Quels problèmes pratiques ?

Les réunions de quartier et les remarques formulées au cours de l'enquête publique ont mis en évidence les lieux qui posent apparemment problème aux yeux des Jettois. Voici quelques-uns des points les plus fréquemment cités.

- L'avenue Woeste et l'avenue de Jette présentent un danger, notamment en raison de la présence du site propre du tram.
- Les carrefours et l'aménagement global de l'avenue de l'Exposition sont insécurisants.
- La place Cardinal Mercier manque de convivialité et de confort pour les usagers.
- La place Reine Astrid n'est pas commode à plus d'un titre.
- L'accessibilité de l'AZ-VUB et du quartier des Jardins de Jette laisse à désirer.
- Les rues Léon Theodor et Jules Lahaye sont dangereuses et occasionnent des nuisances sonores.
- L'aménagement et le fonctionnement du carrefour de Smet de Naeyer - Lahaye (à hauteur du cimetière) provoquent une certaine confusion.
- Le boulevard de Smet de Naeyer dans son

ensemble préoccupe bon nombre d'usagers, de même que le rue Léopold 1er ou le quartier Saint-Joseph.

- La rue de l'Église St-Pierre, aménagée en sens unique limité, est jugée peu sûre.
- La gare de Jette est méconnue, peu accueillante et sous-utilisée.

À cela s'ajoute une liste de problèmes ponctuels qui relèvent davantage d'intérêts particuliers.

Les grandes lignes du PCM

De manière générale, si l'on excepte quelques contestations, l'ensemble des remarques des Jettois vont dans le sens des constats effectués dans le cadre de la première phase du Plan communal de Mobilité. Afin de préparer la deuxième phase au cours de laquelle le bureau d'études va proposer un scénario de mobilité durable, le collège des bourgmestre et échevins a adopté les différents objectifs considérés comme prioritaires pour Jette.

Impossible de citer ici l'ensemble de ces objectifs. Notons toutefois qu'ils touchent à différentes problématiques : la mobilité (vers un usage rationnel de l'automobile), l'accessibilité (avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite et à revenu modeste), la qualité de vie (pour des espaces piétons plus conviviaux et une réduction des nuisances liées au trafic), l'urbanisme et l'aménagement du territoire (vers une localisation des lieux d'activité dans le centre urbain pour réduire le volume des déplacements) et la sécurité routière (en vue de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route). La gestion du trafic de transit, le stationnement et le respect du code de la route sont également abordés.

Vient ensuite une longue liste d'objectifs particuliers qui permettront de mieux rencontrer les

réalités vécues au quotidien par les Jettois. Ces objectifs concernent les déplacements motorisés, le stationnement, les transports en commun, les piétons et les cyclistes. Il y est notamment question de l'instauration massive de zones 30, du réaménagement définitif du boulevard de Smet de Naeyer, de la mise en valeur de la place Cardinal Mercier, de la sécurisation des rues Jules Lahaye et Léon Theodor, de la restructuration de la place Reine Astrid ou encore du réaménagement de l'avenue Firmin Lecharlier. En matière de stationnement, on veillera au maintien du nombre d'emplacements disponibles, tout en favorisant davantage les riverains. Côté transports en commun, la gare de Jette devra être mieux mise en évidence, tandis que la commune attend de la STIB une étude comparative des diverses options pour une meilleure desserte du Nord-Ouest. Une attention accrue sera accordée aux espaces piétons et particulièrement aux aménagements pour personnes à mobilité réduite. Enfin, le réseau de pistes cyclables sera étendu et renforcé.

Comme ce fut le cas pour l'état des lieux du PCM, le scénario de mobilité durable, établi sur base des objectifs fixés par le collège, fera l'objet d'une concertation avec la population.

Arbres en capitale

Un aperçu
des arbres remarquables
en Région de Bruxelles-Capitale

10.11.04 - 23.01.05

Entrée libre

Ouvert tous les jours, sauf le lundi,
de 10 à 18h

Aux Halles Saint-Géry
(place Saint-Géry
à 1000 Bruxelles)



Un frigo qui consomme moins, c'est un plus

Vous envisagez d'acheter un nouvel appareil frigorifique ? Pensez à l'environnement et à votre facture d'électricité : optez pour un appareil qui consomme moins d'énergie. Une prime régionale vous aidera à effectuer cet achat.

La Région de Bruxelles-Capitale vient d'instaurer une prime à l'achat de tout appareil frigorifique (réfrigérateur, congélateur, combiné) économe en énergie. Les ménages peuvent bénéficier d'une prime de 75 ou 100 EUR, suivant qu'ils optent pour un appareil de classe énergétique A+ ou A++.

Un frigo consomme beaucoup d'électricité. Or, la production d'électricité engendre des émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. En réduisant votre consommation électrique, vous pouvez contribuer concrètement à lutter contre le changement climatique.

Un frigo économe constitue par ailleurs un sérieux plus pour votre portefeuille. Non seulement vous aurez droit à une prime de 75 ou 100 EUR sur son prix d'achat, mais un rapide calcul sur base d'une durée de vie de 15 ans vous indique que vous économiserez environ 375 EUR sur votre facture d'électricité.

Que signifient les classes A+ et A++ ? Les appareils électroménagers sont classés sur une échelle qui va de la classe A++ à la classe G, suivant leur consommation d'énergie. La classe A++ est la plus économe. Les appareils de classe A++ peuvent consommer jusqu'à 50 % d'électricité en moins.

Pour obtenir cette prime, adressez-vous à Sibelga - service Primes - chaussée d'Ixelles 133 à 1050 Bruxelles - www.sibelga.be.

Cogénération au Foyer Jettois

Le Foyer Jettois a conclu une convention avec Sibelga en vue de développer des initiatives axées sur une économie d'énergie pour les immeubles Essegheem et Florair. Le premier projet prévoit la mise en place d'une installation de cogénération. Cet équipement permet à la fois la production d'électricité et de chaleur à partir d'un même combustible. Sibelga prend en charge l'investissement complet de l'installation. De leur côté, les locataires profiteront d'une diminution de quelque 10 % du montant de leur facture d'énergie. Une telle installation de production combinée force-chaleur consomme moins de combustible que dans le cas d'une production séparée



d'électricité et de chaleur.

Ce projet est l'aboutissement d'un différend entre le Foyer Jettois et ses locataires.

En 2002, il est apparu que la société de logements sociaux comptait les frais de location des calorimètres dans le loyer depuis plusieurs années, tandis qu'ISTA ajoutait à son tour la même charge aux décomptes individuels. Cette anomalie a été rectifiée et les montants ont été partiellement remboursés. Pour compenser le trop perçu des années précédentes, le Foyer Jettois développera des projets en concertation avec le Syndicat des Locataires pour diminuer les charges locatives. La cogénération est la première concrétisation de cette collaboration. Paul Leroy, président du Foyer Jettois, a symboliquement offert un calorimètre d'or au Syndicat des Locataires.

Fonds social mazout

Depuis le 1er janvier 2004, le prix maximal pour le mazout de chauffage a augmenté de plus de 60 %. Une telle hausse risquait de placer les ménages à faibles revenus dans une situation dramatique à l'approche de l'hiver. Or, le droit à l'énergie correspond à un besoin vital qui doit être garanti à tout un chacun. Pour cette raison, le conseil des ministres a approuvé mi-octobre un projet de loi qui prévoit la création d'un fonds social mazout.

Les ménages à faibles revenus peuvent compter sur une intervention de 110 à 130 EUR par an si le prix du mazout de chauffage et du gaz propane en vrac est supérieur au montant défini par le gouvernement. Cette mesure concerne les ménages qui touchent un revenu d'intégration ou dont les rentrées annuelles brutes ne dépassent pas 12.732 EUR, augmentés de 2.357 EUR par personne à charge. L'intervention est d'application pour les livraisons effectuées depuis le 1er octobre 2004. Le fonds sera ensuite réactivé chaque année entre le 1er septembre et le 31 mars.

Le fonds mazout sera préfinancé

par le secteur pétrolier, à concurrence de 22 millions d'euros. Pour couvrir ce montant, une cotisation de solidarité de 1,6 EUR par 1.000 litres sera prélevée sur le mazout et le propane en vrac. Cette cotisation sera perçue lorsque le prix des produits pétroliers aura diminué, afin de limiter l'impact sur le consommateur. Au total, quelque 200.000 ménages pourront faire appel à l'intervention du fonds mazout.

Si vous entrez dans les conditions pour bénéficier de cette intervention, vous devez vous adresser au CPAS. Attention ! Le traitement des demandes ne sera possible qu'après la mi-novembre. Il est donc inutile d'entreprendre une démarche dès maintenant. Attendez de préférence le 15 novembre pour contacter le service social du CPAS. Un rendez-vous vous sera fixé pour vous permettre de compléter les documents de demande pour une intervention du fonds mazout.

Service social du CPAS de Jette - tél. 02/422.46.50

Maison de repos Iris du CPAS

Des appartements pour personnes valides

La maison de repos Iris du CPAS de Jette compte désormais une nouvelle aile qui comporte huit appartements prévus pour accueillir un couple ou deux personnes valides du même sexe.

Chaque appartement est composé d'un hall, d'un salon, d'une chambre, d'un dressing et d'une salle de bains privée. L'aile comporte 2 niveaux qui sont desservis par un ascenseur.

Les appartements sont partiellement meublés. Les futurs occupants peuvent donc apporter quelques meubles et objets personnels afin de reconstituer un cadre de vie familial.

Le prix de journée est fonction des revenus du résident et des débiteurs d'aliments. Dans ce prix de journée, sont notamment compris les frais de séjour, de chauffage, d'entretien, d'électricité et les activités organisées par la maison de repos Iris.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter monsieur Van Der Helst, responsable du service Placements, au 02/422.46.50 (du lundi au jeudi).

Comment se débarrasser des déchets ?

Objets encombrants

Enlèvement par Bruxelles-Propreté. Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m³ d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 19 EUR par mètre-cube supplémentaire.

Déchetterie régionale. Vous pouvez vous rendre à la déchetterie régionale (rue du Rupel à 1000 Bruxelles) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis,

évier, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Déchets verts et petits déchets chimiques

Enlèvement à domicile. Jusqu'à la mi-novembre, les déchets verts sont collectés en porte à porte tous les dimanches à partir de 14h. Vous devez utiliser à cette fin les sacs verts spéciaux en vente dans le commerce. Vous pouvez vous débarrasser ainsi de l'herbe, des déchets d'élagage, des feuilles et des branches de moins de 2 m de long et 20 cm de diamètre. Les grandes branches et les souches d'arbres ne sont pas acceptées.

Service des Plantations. Les

branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h. Le dépôt des déchets verts est géré par un système de cartes avec code-barre. Cette carte permet d'identifier l'utilisateur. Le volume de déchets est évalué par le préposé et un décompte est envoyé à l'utilisateur pour paiement éventuel. Tarif particuliers jettois : 2 m³ gratuits par an, 5 EUR/m³ à partir du 3ème m³. Tarif entreprises de jardinage jettois : 12,50 EUR/m³. Tarif particuliers non-jettois : 12,50 EUR/m³. Tarif entreprises non-jettois : 25 EUR/m³.

Si chacun apporte sa contribution à la collecte sélective des déchets, notre environnement se portera mieux.

L'accueil extra-scolaire à Jette

Tôt le matin, la maison s'éveille tout doucement, la sonnerie du réveil vient de retentir. Les parents et les enfants sortent de leur torpeur, tout le monde se prépare à entamer une nouvelle journée. Chacun est plus ou moins pressé, il faut s'organiser pour arriver à temps à l'école et sur son lieu de travail. Les parents ont des horaires forts différents l'un de l'autre, tandis que les enfants doivent arriver à l'école à 8h30 pour en être libérés vers 16h00. Et les mercredis, les classes s'arrêtent vers midi. La situation semble compliquée. Il faut s'arranger pour que toute cette petite famille puisse commencer et terminer sa journée dans les meilleures conditions possibles. Cette situation n'a rien d'exceptionnel, elle est vécue tous les jours par des milliers de ménages. Dès lors, comment faire pour que les enfants ne se retrouvent pas tout seuls devant les grilles de l'école ?

Temps libre pour les enfants, problèmes pour les parents

Tous ceux qui ont des enfants, ou qui en ont la charge, ont déjà pu faire l'expérience de ce problème parfois épineux. L'organisation de la vie moderne a provoqué des modifications dans les relations entre l'école et la famille. Au fil du temps, de plus en plus d'enfants arrivent à l'école avant le début des cours et restent bien après qu'eût retenti la cloche annonçant la fin de la journée.

Actuellement, il est de plus en plus difficile pour les parents (et en particulier pour de nombreuses personnes seules qui ont la charge d'enfant(s)) de parvenir à concilier la pression de la vie professionnelle avec les horaires et le temps libre des enfants. Paradoxalement, il est indispensable de mettre à profit ces périodes pour leur assurer bien-être et épanouissement. On ne peut imaginer que des enfants soient livrés à eux-mêmes pendant des heures, alors que c'est précisément à cette période de leur vie qu'ils ont le plus besoin d'être encadrés et guidés.

Les écoles ont dès lors organisé des garderies, avec les moyens dont elles disposent. Ce fut une première étape dans l'élaboration de l'encadrement et de l'accompagnement des bambins en dehors des horaires scolaires. Si cette prise en charge des enfants en dehors des périodes de cours a le grand mérite d'exister, elle soulève aussi d'autres questions. En effet, d'une part, si l'école se termine de plus en plus tôt, elle n'a pas toujours la possibilité de mettre à disposition les moyens, les structures et les finances pour proposer aux enfants des activités extra-scolaires. D'autre part, est-ce vraiment son rôle ? La question mérite en effet d'être posée. Ne serait-il pas plus judicieux de charger des professionnels de l'accueil extra-scolaire de la gestion des temps libres, avant ou après l'école ? La qualité des garderies satisfait-elle les parents ? Les heures sont-elles adéquates pour les parents qui ont

besoin d'une flexibilité d'horaire dans leur vie professionnelle ? Mais surtout, l'accueil des enfants en dehors des heures d'école est-il souhaitable pour l'enfant qui passe plus de dix heures dans cet environnement ? Ne faudrait-il pas sortir l'enfant de l'école pour pratiquer une activité culturelle ou sportive ?

Les questions fusent de toute part : qu'en est-il en matière de qualité de l'encadrement, d'environnement, d'horaire, de financement, de prise en charge, de personnel, etc... ? La problématique n'est pas simple, et il apparaît de plus en plus évident qu'il faut une vision globale et cohérente de l'accueil des enfants.



Comment organiser l'accueil extra-scolaire ?

D'une manière générale, les parents essayent, dans la mesure de leurs moyens, de répondre aux demandes de leurs enfants avec pour ambition de leur permettre de grandir dans les meilleures conditions possibles. Tâche ardue s'il en est, tant les impératifs de la vie influent sur les choix décisifs qui vont finalement avoir des effets directs sur le développement de nos enfants. Au cours de son développement, chaque enfant a des besoins singuliers, à des moments précis. C'est particulièrement vrai pour les enfants de 2,5 à 12 ans car les acquisitions de croissance se jouent durant les premières années de la vie et de façon définitive.

C'est dans cette esprit que les écoles, les

associations culturelles et sportives tiennent compte des différents besoins des enfants et y adaptent au mieux l'espace de garderie. Les enfants ont besoin d'un lieu calme, suffisamment grand et dédié pour y respirer et y être entourés. Une fois ces conditions réunies, on peut alors élaborer des classes de jeu, des ateliers psychomoteurs et créatifs en tous genres.

Le respect de ses besoins est d'autant plus important que l'enfant est en garderie, qu'il a une longue journée derrière lui (certains arrivent déjà à 7h30) et qu'il attend l'arrivée de ses parents vers 18h. L'enfant a besoin de rêver, de s'isoler, d'imiter, de jouer, de communiquer, d'écouter, de regarder, etc... Pour toutes ces raisons, le souci pédagogique est la pierre angulaire

de l'action menée par tous les opérateurs qui encadrent ces enfants lorsque les parents ne sont pas là. Si l'enfant doit rester en garderie avant ou après l'école, il faut veiller à ce qu'il ne se sente pas abandonné, inactif ou en attente. La garderie n'est pas un temps transitoire entre l'école et la maison où l'enfant attend l'arrivée de ses

Cette évolution a suscité une réflexion quant à l'organisation et au contenu donné aux périodes extra-scolaires. Aussi, la Communauté française a-t-elle décidé de promouvoir une sorte de label de qualité en légiférant en la matière. Un décret a vu le jour tout dernièrement.

Que recouvre-t-il en substance ? Ce décret s'applique à tous les opérateurs d'accueil existants et futurs et vise à les intégrer d'une manière coordonnée, à développer des structures d'accueil et à favoriser la création de synergie au bénéfice des parents, mais surtout des enfants. Cette nouvelle législation invite à s'inscrire dans une dynamique de qualité, qu'elle aborde d'ailleurs sous différents aspects : la qualification du personnel, la formation continue, les normes d'encadrement, le projet d'accueil, etc...

Des moyens financiers spécifiques sont accordés par la Communauté française afin de soutenir l'élaboration et le fonctionnement des projets coordonnés. Cette législation vise à inciter les communes à participer à ce projet, mais sans les y contraindre.

Qu'en est-il à Jette ?

La commune de Jette, sensible aux préoccupations de ses habitants, a décidé de souscrire à ce décret en coordonnant toutes les associations au travers de la Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.), afin de dégager les axes prioritaires de la politique d'accueil extra-scolaire de vos enfants. Cette coordination est assurée par Didier Paternotte, échevin de l'Enseignement francophone, par Benoît Gosselin, échevin de la Jeunesse francophone, par Paul Spitaels, coordinateur de l'accueil extra-scolaire à Jette, mais aussi par les directeurs d'écoles, les associations de parents, les opérateurs agréés par l'O.N.E. (Office de la Naissance et de la Naissance) ainsi que les opérateurs agréés d'autres fédérations. La gestion de l'accueil extra-scolaire est donc très étendue.

La législation s'applique à l'accueil des enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel ou primaire, libre ou officiel, jusqu'à 12 ans et ce durant leur temps libre, à l'exception (évidemment) des périodes hebdomadaires qui relèvent de l'enseignement.

L'accueil extra-scolaire comprend les activités autonomes encadrées ainsi que les animations éducatives, culturelles et sportives.

Ce décret a pour but de contribuer à un épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités adaptées. Il veut favoriser la socialisation des différents enfants dans un même milieu et faciliter la vie familiale, notamment en permettant aux personnes qui confient leurs enfants de les faire accueillir, pour des temps déterminés, dans une structure organisée et encadrée. Bref, le but, c'est améliorer la qualité de l'accueil extra-scolaire, avant tout, et pour tous.



Quelles sont les associations sur le terrain ?

L'état des lieux a permis de recenser quelque 60 opérateurs de l'accueil extra-scolaire sur le territoire communal, ce qui couvre une grande partie de la demande. Jette est une commune qui ne manque pas d'activités sportives pour les enfants de 2,5 à 12 ans. On note cependant que l'activité culturelle revêt une importance croissante aux yeux des parents. La création de nouvelles activités socioculturelles pour les enfants de 2,5 à 12 ans était donc une priorité. Celle-ci a été conjuguée à la demande de subvention complémentaire, ce qui a permis aux milieux associatifs d'ouvrir de nouvelles sections dans leur domaine d'activité, proposant ainsi de nouvelles opportunités de garderie pour les parents.

Voici une liste non-exhaustive des associations s'occupant de l'accueil extra-scolaire à Jette. Il faut, bien sûr, y ajouter les écoles, les crèches, les écoles des devoirs, etc... L'objectif est ici de dresser un portrait des initiatives mises en place par des organismes et structures qui pratiquent l'accueil extra-scolaire pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans. Ces activités se déroulent souvent pendant les vacances, d'autres pendant la période scolaire.

- **ACADEMIE DE MUSIQUE, DANSE ET ARTS DE LA PAROLE** : Les enfants y apprennent la musique (cours de formation musicale générale, d'instruments, de chant), la danse (classique contemporaine, jazz) et/ou les arts de la parole (diction, déclamation, ateliers créatifs) - De 7 ans à 12 ans - Rue du Saule, 1 -

02/426.35.56

- **AMICALE DE L'ACADEMIE DE MUSIQUE** : Atelier d'éveil musical - De 2,5 à 6 ans - Rue du Saule, 1 - 02/460.60.94

- **AQUA & SPORT KIDS** : Ecole de natation et de psychomotricité. Stage en période de vacances - De 2,5 à 12 ans - Rue Ferdinand Lenoir 73 - 0476/93.89.02

- **ATELIER DE POTERIE CERAMIQUE 'BETTY MOERENHOUDT'** : Stage de poterie céramique - De 7 à 12 ans - Rue Henri Werrie, 41 - 02/427.17.23

- **ATELIERS 340 MUZEUM** : Activités culturelles diverses. Stage en période de vacances scolaires - De 2,5 à 12 ans - Drève de Rivieren, 127 - 02/424.24.12

- **ATELIERS DE CAROLINE** : Activités variées suivant le thème choisi (bricolage, marionnettes, théâtre, cirque, jeux, coin lecture, jardin avec jeux, château gonflable) - De 2,5 à 12 ans - Rue Léon Theodor, 151 - 02/461.36.90

- **CENTRE CULTUREL DE JETTE** : Activités culturelles permanentes pendant la période scolaire - De 2,5 ans à 12 ans - Bld de Smet de Nayer, 127 - 02/426.64.39

- **CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE** : Animations, école de devoirs - De 7 à 12 ans - Rue Henri Werrie, 11 - 02/428.90.56

- **CENTRE DE FORMATION SPORTIVE** : Grand éventail d'activités sportives mais aussi culturelles (apprentissage des langues) - De 2,5 à 12 ans - Rue des Augustines, 44 - 02/420.53.82

- **CENTRE DES ARTS MARTIAUX JETTOIS** : Activités extrascolaires axées sur le multisports, les arts martiaux, la psychomotricité, la natation, la prome-

nade, le sport à l'extérieur et les excursions - De 2,5 à 12 ans - Rue Tilmont, 86 - 02/426.79.63

- **CERCLE SPORTIF SAINT-PIERRE** : Apprentissage du football en salle - De 7 à 12 ans - Salle omnisports de Jette, Avenue du Comté de Jette - 02/479.95.53

- **COMEDIE & COMPAGNIE** : Apprentissage de la danse, du théâtre et du chant - De 7 à 12 ans - Chaussée de Jette, 127 - 02/428.53.17

- **EQUIPE PREVENTION** : Activités culturelles, sportives et socio-éducatives permanentes pour tous - De 2,5 à 12 ans - Rue Vandenschriek, 77 - 02/423.11.50

- **FAUCONS ROUGES DE JETTE** : Mouvement de jeunesse - De 2,5 à 12 ans - Avenue Guillaume De Greef, 127 - 02/479.65.30

- **26ème UNITE SCOUT FCS NOTRE-DAME DE LOURDES** : Mouvement de jeunesse - De 2,5 à 12 ans - Rue Baron de Laveleye, 44 - 02 /420.38.11

- **27ème NOTRE-DAME DE LOURDES GCB** : Mouvement de jeunesse - De 2,5 à 12 ans - Avenue de la Réforme, 7 - 02/426.42.06

- **67ème UNITE SCOUTS** : Mouvement de jeunesse - De 2,5 à 12 ans - Avenue Bourgmestre Jean Neybergh, 13 - 02 /460.05.48

- **9ème UNITE SCOUT BRUXELLES - HORIZON ST CLAIRE ST JOSEPH** : Mouvement de jeunesse - De 7 à 12 ans - Avenue du Heymbosch, 41 - 02/479.85.08

- **FRESH AIR** : Basket, mini basket et badminton - De 7 à 12 ans - Salle omnisports de Jette et Athénée Royale de Jette - 02/426.36.58

- **JUDO CLUB DE JETTE** : Karaté,

judo et aikido - De 2,5 à 12 ans - Chaussée de Wemmel, 71 - 02/424.28.47

- **KIDS' HOLIDAYS JETTE** : Plaine de vacances à Pâques et en juillet-août - De 2,5 à 12 ans - Chaussée de Wemmel, 102 - 02/421.42.02

- **L'ABORDAGE** : Aide aux devoirs et activités socioculturelles - De 7 à 12 ans - Rue Jules Lahaye, 169 - 02/425.87.85

- **LA FERME POUR ENFANTS** : Activités permettant aux petits citoyens de vivre la vie d'un vrai petit fermier - De 2,5 à 12 ans - Petite rue Saint Anne, 172 - 02/479.80.53

- **LA RITOURNELLE** : Chorale d'enfants affiliée au mouvement "A Coeur Joie" - De 7 à 12 ans - Avenue de la Constitution, 116 - 02/426.71.57

- **L E PRÉ EN BULLE** : Stages durant les vacances à la découverte de la nature et des activités de la ferme - De 2,5 à 12 ans - Petite rue Sainte-Anne, 172 - 0476/54.81.99

- **PATRO L'AVENTURE** : Mouvement de jeunesse - De 2,5 à 12 ans - Rue de l'église, 8-10 - Plaine du bois de Dieleghem - 0495/25.55.42

- **24ème UNITE DU PHOENIX SCOUTS ET GUIDES PLURALISTES DE BELGIQUE** : Mouvement de jeunesse - De 2,5 à 12 ans - Bois de Dieleghem - 02/522.38.63

- **SOCIETE ROYALE DE GYMNASTIQUE DE JETTE** : Apprentissage et cours de gymnastique - De 2,5 à 12 ans - Salle omnisports de Jette - 02/425.80.31

- **SOYEZ STAGES** : Stages de minibasket, de mini-tennis, de danse et de multisports - De 2,5 à 12 ans - Rue Léopold 1er, 127 - 02/426.36.58

Des malles éducatives pour les enfants

Un premier effet de l'application du décret de la Communauté française s'est déjà fait sentir à Jette : une subvention complémentaire a été octroyée dans le but de privilégier la qualité de l'accompagnement des enfants. Le Comité d'Accompagnement a décidé, sur proposition de Didier Paternotte, échevin de l'Enseignement, et de Benoît Gosselin, échevin de la Jeunesse, de faire l'acquisition de 'mallettes de jeux éducatifs' pour les écoles, en partenariat avec la société 'Planète Eveil'. Ces mallettes sont destinées respectivement aux auxiliaires d'éducation encadrant les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans, issus tant de l'enseignement libre qu'officiel. Les jeux de société contenus dans ces boîtes sont spécifiquement de nature à stimuler chez l'enfant l'éveil intellectuel et le goût d'une activité de groupe. L'objectif n'est plus de battre l'autre, mais bien de construire ensemble pour avancer dans le jeu.

Lors de la remise de ces mallettes éducatives, une formation des auxiliaires d'éducation était également à l'ordre du jour. Tout le monde a pu ainsi découvrir les nombreux jeux contenus dans ces boîtes dans le but de maîtriser au mieux ce nouvel outil, conjuguant détente et pédagogie. Nous avons rencontré Catherine Lambert, coordinatrice des services d'accueil communaux à l'école Aurore, qui a pu nous livrer à chaud ses premières impressions, parmi la ribambelle d'enfants affairés sur les dites mallettes : « Les enfants adorent. Il faut cependant essayer de fonctionner le plus possible par petits groupes, pour qu'ils aient le temps d'apprendre correctement les règles des jeux. Si nous avons trop de monde, l'attention des enfants ne peut être maintenue par une seule personne. Pour vous donner un exemple, une auxiliaire d'éducation a eu 15 enfants hier et cela s'est très bien passé. Le premier jour a été un peu surprenant, mais dans l'ensemble, c'est très positif. Bien que nous n'ayons pas encore eu le temps de découvrir tous les jeux contenus dans les mallettes, nous avons déjà eu droit à des parties endiablées. De plus, les jeux ne montent pas les enfants les uns contre les autres, leur fonctionnement est essentiellement basé sur la coopération. Tout le monde doit s'associer pour arriver à un objectif. Les enfants ne sont pas tristes ou frustrés parce qu'il y a un perdant et un gagnant. La formation à ces jeux était très importante pour les auxiliaires d'éducation. Il faut être préparé pour bien encadrer les enfants ».

Un site internet pour les parents

Si l'on veut améliorer les conditions de l'accueil des enfants en dehors des horaires de classes, il faut encore le faire savoir et promouvoir les organismes qui s'y attachent. Dans cet esprit, un site web a été réalisé afin de mieux renseigner les différentes possibilités d'accueil extra-scolaire à Jette. Ce site comprend une base de données où sont référencées toutes les associations sportives ou culturelles présentes sur le territoire communal. Ce site est d'ailleurs complètement intégré au site web communal (www.jette.be). Pour accéder aux pages dédiées à l'accueil extra-scolaire, il suffit de cliquer sur la rubrique 'Education et enfance', puis sur accueil extra-scolaire, et vous arrivez sur la page de garde (http://www.jette.be/fr/03_education/aes/aes.htm).

Un moteur de recherche vous aidera à trouver les associations qui conviendront le mieux à vos enfants. Affinez votre recherche à l'aide de différents critères, tels que la nature de l'activité souhaitée (sportive ou culturelle), la période (pendant les vacances ou durant l'année scolaire), l'âge de votre enfant (de 2,5 à 6 ans et de 7 à 12 ans) ou encore si l'activité est mixte ou non. Vous avez également la possibilité d'effectuer une recherche par mot-clé, si vous désirez trouver une activité plus spécifique. Le résultat de votre recherche s'affiche sous la forme d'une liste. Cliquez sur l'intitulé et vous aurez tout le détail de l'activité, son prix, ses horaires, qui contacter, où cela se déroule, les coordonnées du responsable, etc...

En outre, deux documents sont également disponibles sur le site. D'une part, la version intégrale des dispositions relatives à la coordination et au soutien de l'accueil des enfants durant leurs temps libre en Communauté française, et d'autre part, un formulaire destiné à toutes celles et ceux qui désireraient enregistrer une activité qui ne serait pas encore répertoriée dans le site (cette démarche ne peut se faire qu'avec l'accord des organisateurs), il suffit de renvoyer le formulaire d'inscription rempli et signé.

QUEL AVENIR POUR L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE À JETTE ?

Les partenariats sont encore peu nombreux sur le territoire communal, mais ils existent déjà. Que ce soit au niveau des infrastructures ou du matériel, les associations et les écoles n'ont pas attendu l'application du décret de la Communauté française pour travailler dans un esprit de qualité et de bien-être pour l'enfant. Mais cette qualité est souvent soumise, malheureusement, aux contraintes financières disponibles. Ce qui peut améliorer les choses, par contre, avec l'application de cette nouvelle législation, c'est la mise en place de partenariats coordonnés entre les différents opérateurs de l'accueil extra-scolaire. Ces partenariats peuvent être d'un grand bénéfice pour la diversité des activités et les horaires sur le territoire de Jette.

De nouvelles perspectives en matière de subsides engendreront inévitablement de nouvelles possibilités d'accueil, pour les enfants et pour les parents.

Pour tout renseignement : Paul Spitaels - service de l'Enseignement francophone - Rue Henri Werrie, 18-20 - 1090 Jette - tél.: 02/423.11.59 - fax: 02/423.11.55 - gsm: 0479/98.41.79 - aesjette@hotmail.com



CLINIQUE DU SEIN À JETTE : DIAGNOSTIC ENDÉANS LES 48 HEURES



L'AZ-VUB de Jette dispose depuis peu d'une clinique du sein. Les femmes qui veulent effectuer un dépistage du cancer du sein obtiendront un diagnostic

endéans les 48 heures.

Auparavant, le département 'cancer du sein' faisait partie du service Oncologie. Soucieuse de ne pas effrayer inutilement les femmes qui ont décelé une grosseur au niveau d'un sein en les faisant patienter en compagnie de malades qui subissent une chimiothérapie, la clinique a ouvert une section séparée qui est par ailleurs en mesure de délivrer un diagnostic plus rapide. Lorsqu'une personne inquiète appelle la clinique du sein, elle peut obtenir le résultat d'une mammographie en 48 heures. Précédemment, cela pouvait durer jusqu'à six semaines.

Le cancer du sein est la forme la plus répandue de cancer chez les femmes dans notre société. En Belgique, il est diagnostiqué chez 5.000 femmes chaque année. Au cours des 50 dernières années, le nombre de cas augmente de 1 à 2 % par an et quelque 2.000 femmes belges décèdent des suites d'un cancer du sein. Le dépistage précoce est la meilleure solution pour augmenter les chances de guérison. L'auto-examen, l'examen clinique et la mammographie (radiographie des seins) sont les techniques de dépistage les plus courantes et les plus efficaces. N'oubliez donc pas de vous (faire) examiner régulièrement !

Clinique du sein - tél. 02/477.60.15

Halte à la violence contre les femmes !

De la naissance à la mort, en temps de paix comme en temps de guerre, les femmes sont confrontées à la discrimination et à la violence dont se rendent coupables les états, la société ou les familles. Au moins trois femmes sur cinq reçoivent des coups, subissent des relations sexuelles imposées ou d'autres formes de mauvais traitements au cours de leur existence. Ainsi, chaque année, des millions de femmes sont violées par leur compagnon ou un proche, par un soi-disant ami ou un inconnu, par leur employeur ou un collègue, par des soldats ou des membres de groupes armés.

Dans le monde entier, des femmes mènent des campagnes courageuses contre la violence. Elles obtiennent des résultats, tant sur le plan de la législation et des politiques que dans la pratique. Mais les violences se poursuivent. Amnesty International se joint à cette lutte par le biais la campagne "Halte à la violence contre les femmes !". Dans le cadre de cette campagne, une quinzaine consacrée à la violence contre les femmes a lieu en novembre. A cette occasion, l'asbl Humania organise une conférence-débat et la projection d'un film.

Conférence-débat "Jouets, violence et égalité des sexes"

Avec Patrick Traube, thérapeute

Les jouets peuvent amener violence et sexisme. A la veille de la Saint-Nicolas, achetons malin.

Le mercredi 17 novembre 2004 à 20h Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR.

EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE CULTUREL DE JETTE ET LA COMMISSION POUR LA PETITE ENFANCE DE LA COMMUNE DE JETTE

Projection du film "Mes nuits avec mon ennemi"

Avec Julia Roberts

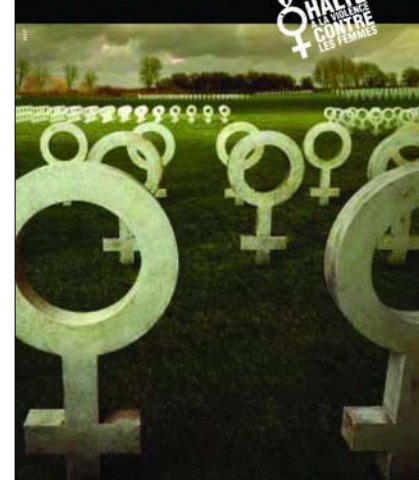
Un fiancé prometteur d'une vie heureuse se transforme dès le lendemain du mariage en mari cruel et pervers. Comment va-t-elle défendre sa peau ?

Après la projection, débat "Voir les conflits sous un autre jour" avec Paula Peeters, comportementaliste et animatrice des ateliers sur le harcèlement moral.

Le vendredi 19 novembre 2004 à 19h30 Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR.

Pour tout renseignement : asbl Humania - tél. 02/479.92.75

TROIS FEMMES SUR CINQ SONT BATTUES, VIOLÉES, HUMILIÉES, MUTILÉES. ASSEZ.



Vous êtes victime de violences ?

Ces adresses et téléphones de contact peuvent vous aider :

- Centre de Prévention des Violences conjugales et familiales - rue Blanche 29 à 1060 Bruxelles (24h/24) - tél. 02/539.27.44

- Service d'Aide aux Victimes de la commune de Jette - place Cardinal Mercier 1 à 1090 Jette - tél. 02/423.14.56/26

Centre Pluraliste Familial :

CPF Jette - rue A. Vandenschriek 77a - tél.: 02/426.06.27

Horaire des consultations médicales

Une erreur s'est glissée dans l'horaire publié le mois dernier pour les consultations médicales du Centre Pluraliste Familial de Jette. Merci de prendre note de l'horaire ci-dessous.

Lundi : de 12h à 13h

Jeudi : de 12h à 13h

Mercredi : de 13h30 à 16h

amedi : de 9h30 à 10h30

Job 2004 : échos de la bourse

Le mardi 5 octobre, la salle communale des Fêtes accueillait la deuxième édition de la bourse de l'emploi et de la formation : Job 2004.

Comme l'année dernière, les organismes officiels tels que l'ONEM, l'ALE, l'ORBEM, et les syndicats se côtoyaient. L'occasion idéale de savoir "qui est qui ?" et "qui fait quoi ?" en matière de chômage. Le CPAS et le service des Affaires sociales de la commune de Jette étaient également de la partie pour renseigner les visiteurs.

Comme l'année dernière également, quelques grandes entreprises régionales et nationales exposaient leur méthode spécifique de recrutement. Les agences d'interim, les organismes de formation et les associations de guidance étaient aussi largement représentés.

En circulant parmi les stands nous avons pioché quelques tuyaux qui pourraient vous intéresser pour votre recherche d'emploi.

Le système des chèques-langue

Ce système a été mis au point par l'ORBEM pour aider les demandeurs d'emploi dont le seul obstacle à l'embauche est une connaissance insuffisante du néerlandais, de l'anglais, de l'allemand ou du français. Après avoir passé un test pour vérifier que l'intéressé a une connaissance de base de la langue en question, l'ORBEM lui octroie un "bon à valoir" qui lui permettra de négocier plus facilement son engagement avec

l'employeur. Dès que son contrat est signé, le demandeur d'emploi peut échanger son "bon à valoir" contre des chèques-langue. Ces chèques-langue lui donnent droit à 20, 40 ou 60 heures de cours individuels dans l'école qu'il aura choisie sur la liste des établissements participant au projet. La méconnaissance des langues est un des problèmes majeurs pour la recherche d'un emploi à Bruxelles : voilà donc un coup de pouce non négligeable !

Rédaction de CV et Recherche Active d'Emploi

De très nombreux demandeurs d'emploi font appel à l'ALE pour les aider à rédiger leur CV et leur lettre de motivation. Les agents de l'ALE ne sont cependant pas formés pour ce type de tâche. Aussi, les demandeurs sont-ils dirigés vers des partenaires experts en la matière. L'un de ces partenaires est également spécialisé en Recherche Active d'Emploi (bilans personnel et professionnel, préparation et simulation de l'entretien d'embauche,...). En se mettant bien en valeur vis-à-vis des employeurs, on multiplie ses chances de décrocher un emploi. Alors, autant

suivre les pistes données par des spécialistes.

L'Oranger, une asbl orientée vers les jeunes

Les jeunes, plus que quiconque, sont confrontés à d'importantes difficultés pour décrocher un emploi. L'une des missions de l'ALE consiste à informer les moins de 26 ans peu qualifiés de la possibilité de bénéficier d'une carte Convention Premier Emploi. Cette carte permet au patron qui les engage de bénéficier d'importantes réductions de cotisations patronales. C'est donc un atout majeur pour ces jeunes mais l'octroi d'un plan d'embauche tel que celui-là n'est qu'un début de solution. L'asbl l'Oranger peut prendre le relais en les guidant pour décrocher un premier contrat de travail ou d'apprentissage, en entamant les démarches pour obtenir une équivalence des diplômes étrangers ou en soutenant ceux qui le désirent à passer le Jury Central.

Ces deux partenaires sont actifs dans le Nord-Ouest de Bruxelles. Pour obtenir leurs coordonnées, il suffit de prendre contact avec l'ALE de Jette.

EMPLOI

La commune de Jette recherche...

... UN SECRÉTAIRE TECHNIQUE (contrôleur des travaux (h/f)) qui aura pour fonction d'assurer le suivi des chantiers, de contrôler les travaux effectués par de la main-d'oeuvre privée et communale, de gérer les dossiers techniques (bâtiment, toiture, électricité, peinture).

Le poste est un temps plein à horaire variable (38h/semaine). La rémunération brute mensuelle s'élève à 1.515,36 EUR.

Votre profil

- Etre titulaire d'un graduat en bâtiment ou d'un diplôme d'enseignement supérieur de type court orientation bâtiment ;
- Avoir un certificat de bonne vie et moeurs ;
- Bilinguisme niveau 2+ souhaité;
- Avoir le permis B

Les candidatures sont à envoyer à Monsieur le Bourgmestre Hervé DOYEN, rue Henri Werrie, 18-20 à 1090 Bruxelles. Pour toute information : 02/423.13.90 - erjanssens@jette.irisnet.be.



L'ALE, votre alliée

ALE de Jette : rue Vandenschriek 77 à 1090 Jette
- tél. : 02/423.19.10/11/12/13 - fax : 02/423.19.15
- courriel : ale.pwa @ skynet.be - président : W. Daem

Un projet de coopération avec le Maroc en chantier



Le 2 octobre dernier, quatre représentants de l'administration communale de Jette se sont envolés vers Sidi Bibi au Maroc. Christine Gallez, échevine de la Solidarité Nord-Sud, menait cette délégation composée, par ailleurs, d'Yves Van Parys, directeur du département Cadre de vie et responsable de l'environnement, Caroline Fierens du Bureau d'Aide aux Victimes et Didier Bensalah, médiateur social. L'objectif de leur séjour était d'établir un relevé de la situation sur place et d'envisager à court terme la possibilité d'un projet de coopération décentralisée avec la commune marocaine.

Cerner les besoins

En 2000, le secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement Eddy Boutmans a lancé un programme de coopération décentralisée entre communes du Nord et du Sud. Grâce à leur expérience en matière de gestion au niveau local, les villes et les communes peuvent jouer un rôle important dans le développement des pays du Sud.

En 2002, la commune de Jette avait déjà mené à bien un projet de coopération au développement, centré sur le compostage et la gestion des déchets, avec la commune mexicaine de Jojutla. Actuellement, le projet se limite à un échange de compétences techniques et d'expériences sur la problématique des déchets. Entre-temps, le Mexique a toutefois été supprimé de la liste sur laquelle figurent les 18 pays qui pourraient tirer un bénéfice maximal de tels projets de coopération. Notre commune s'est dès lors mise en quête d'un nouveau projet et de nouveaux partenaires. Le choix s'est porté sur la commune marocaine de Sidi Bibi, en raison de la proxi-

mité, de la langue et de la présence à Jette d'une communauté marocaine.

Sidi Bibi est une commune rurale, située à 30 kilomètres au sud d'Agadir, dans la partie méridionale du Maroc. La commune est composée de 14 villages, compte environ 22.000 habitants et s'étend sur une grande superficie dans la province de Chtouka Ait Baha.

Le voyage d'étude de la délégation jettoise a permis d'analyser les besoins locaux et de définir les domaines dans lesquels une coopération pourrait être envisagée. Au programme figurait notamment le fonctionnement de l'administration communale, la rencontre avec différentes associations et indirectement les possibilités d'actions au profit de la population. L'organisation Tiwizi a joué le rôle d'intermédiaire. Cette organisation soutient les comités d'habitants de la région dans leurs projets, en l'axant sur la formation et le développement durable.

La meilleure surprise pour nos compatriotes fut l'énorme dynamique au sein de la population. A l'inverse du système belge où la plupart des initiatives émanent des autorités, les gens se rassemblent au Maroc pour développer des projets sur l'eau potable, l'électricité, les voiries, la lutte contre l'analphabétisme, la prévention en matière de santé, etc. Cela signifie que les bases existent pour initier des projets de développement durable. Cela signifie aussi que le rôle des communes est plus limité au Maroc qu'en Belgique, ce qui nous amènera à avoir une réflexion globale sur les relations entre com-



munes. A noter que les conseils communaux sont composés de représentants des comités d'habitants. Ces comités - à Sidi Bibi, ils sont au nombre de 23 - contribueront sans aucun doute au succès des projets de coopération.

Autre point positif : Jette et Sidi Bibi ont pu cibler de nombreux domaines dans lesquels une coopération réciproque pourrait être envisagée. Dans le cadre du projet avec Jojutla, on avait privilégié l'approche environnementale. Ici, la dimension sociale serait également mise en avant. De plus, la démarche arrive à un moment charnière pour le Maroc. Les associations locales sont actives depuis une dizaine d'années. Elles ont pu répondre à la plupart des besoins primaires. Le moment est donc venu d'évaluer la situation et de prendre en compte d'autres besoins, sur le plan social et technique, par exemple.

Préparer l'avenir

Tout n'est cependant pas rose à Sidi Bibi. Ainsi, les sociétés d'investissement font souvent preuve de peu de solidarité. Les entreprises agricoles, quant à elles, exploitent le

sol sans vision à long terme et sans se préoccuper des populations locales. Les installations de pompage et la consommation en eau de ces entreprises provoquent une diminution du niveau de l'eau, à concurrence de 20 mètres par an. On enregistre dès lors une augmentation de la pollution. De nombreux travailleurs sont issus d'autres provinces ou de villages de montagne. Cela ne va pas sans poser de sérieux problèmes sociaux, comme l'analphabétisme, une crise du logement, etc. Les communes sont impuissantes. Les autorisations délivrées aux entreprises agricoles dépendent en effet du ministère. En outre, elles ne pourront lever aucune taxe sur ces entreprises avant au moins une décennie.

A cela s'ajoute le fait que la plupart des décisions sont prises sur base de critères économiques, sans considération pour les conséquences sociales ou environnementales. Des plans existent ainsi pour implanter un centre de vacances du Club Med au coeur d'une réserve naturelle. Tout est mis en oeuvre pour développer et promouvoir le tourisme, activité qui ne bénéficie que dans une faible mesure à la population locale. Pendant ce temps, l'environnement risque de souffrir. L'absence de collecte des déchets, d'installations sanitaires, de réglementation en matière d'agriculture, etc. est particulièrement néfaste.

Confrontées à l'absence de moyens financiers, les autorités locales se tournent vers des projets d'investissement avec l'étranger. Ces projets ne collent cependant pas toujours avec les réalités de terrain. De plus, une grande partie de l'argent investi retourne généralement vers le pays d'origine pour l'étude du projet, la technologie, etc.

Il y a donc du pain sur la planche. La commune de Jette n'a certes pas la prétention d'imaginer qu'elle détient des solutions miracles. L'objectif est d'accompagner les autorités locales dans la prise de décisions stratégiques qui garantissent le développement durable de la région.

Le comité de coopération au développement, actif au sein de notre commune, va maintenant se pencher sur les éléments récoltés à l'occasion de ce voyage d'étude pour définir une stratégie qui permettra à Sidi Bibi de délimiter les projets de coopération. Ils se concentreront essentiellement sur l'environnement (formations, gestion des déchets, épuration de l'eau, compostage, etc.) et sur les échanges sociaux. Les Jettois seront informés de l'évolution de ces projets et y seront associés. A suivre.

Optez pour le commerce équitable !

Et si deux tasses de café, deux tablettes de chocolat ou deux bijoux n'avaient pas la même histoire ? Et si, en modifiant leurs habitudes, les consommateurs que nous sommes avaient la possibilité d'améliorer les conditions de vie et de travail de millions de petits producteurs de l'autre côté de la planète ?

Début octobre, la semaine du Fair Trade (ou commerce équitable) a eu lieu pour la troisième fois. Cette initiative, organisée notamment par Oxfam - Magasins du Monde, a pour but de sensibiliser les consommateurs, les entreprises et les autorités à une manière de produire et de consommer qui respecte les gens et l'environnement.

Le commerce équitable est né du constat que les bénéfices du commerce international, en croissance constante, sont répartis de manière inégale. Le mouvement du Fair Trade propose une alternative sous la forme d'une relation commerciale solidaire entre le Nord et le Sud. Au Sud, les petits et moyens groupes de producteurs perçoivent un prix direct et correct. Au Nord, les organismes importateurs, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les marques qui garantissent le label Fair Trade (Max Havelaar en Belgique, par exemple) veillent au respect des règles du commerce équitable.

Grâce au commerce équitable, le producteur touche un prix de vente qui couvre ses frais de production. Il a en outre une marge bénéficiaire qui lui permet de réaliser des investissements à caractère social et écologique.

Par le biais du commerce équitable, vous pouvez acheter du café d'Ethiopie, du miel du Mexique, des oranges du Brésil, des jouets d'Indonésie, etc. Vous contribuez ainsi à améliorer les conditions de vie des fermiers, des cultivateurs et des producteurs locaux sur le plan économique, social et environnemental. Les produits alimentaires sont issus de l'agriculture durable (et, de plus en plus souvent, biologique).

Café, chocolat, rhum, muesli, bananes, épices, riz, jouets, miel, choco, thé, vin, cadeaux, vaisselle, textile, sucre, chips... Vous avez le choix entre plus de 3.000 produits Fair Trade. Ils sont en vente chez Oxfam - Magasins du Monde, dans les grandes surfaces et les magasins bio. Pensez-y lorsque vous faites vos courses !

Pour tout renseignement : Centre Fair Trade (rue d'Alost 7 à 1000 Bruxelles) - tél. 02/213.38.24 - www.commerce-equitable.be

Qui ?

L'équipe de bénévoles d'Oxfam - Magasins du monde

Quoi ?

**PETITS-DÉJEUNERS
MADE IN DIGNITY**

Quand ?

Le dimanche 21 novembre 2004
de 8 à 13h

Où ?

Au Pavillon du Domaine du Poelbosch
Ecole de Dieleghem (avenue du Laerbeek 110)

Combien ?

Adultes : 5 EUR
Enfants : 3 EUR

Comment ?

Facile d'accès avec le bus bus 13, 14, 53
ou 84

Pour tout renseignement :
Oxfam - Magasins du Monde - rue
Ferdinand Lenoir 8 - tél. 02/420.74.71



Saint-Nicolas sera bientôt à Jette...

Ne tardez pas à réserver vos places !

Le collège des bourgmestre et échevins, l'échevin des Animations Bernard Lacroix et l'asbl Promotion de Jette, présidée par Tony Meulemans, vous invitent à fêter Saint-Nicolas en assistant au

spectacle de magie



Dimi

le samedi 27 novembre 2004 à 10h30

à la Salle Excelsior (rue de l'Eglise-Saint-Pierre 8-10)

Après le spectacle, Saint-Nicolas offrira des friandises à tous les enfants sages...

Prix : 2 EUR

Réservations au service des Animations de l'administration communale (rue Henri Werrie 18-20), de 8h30 à 14h (sauf le jeudi : de 13 à 16h).

Revivons ensemble la véritable tradition de Noël !

MARCHÉ DE NOËL

Place Cardinal Mercier

Vendredi 10 décembre 2004
de 16h à 23h30

Samedi 11 décembre 2004
de 15h à 23h30

Dimanche 12 décembre 2004
de 12h à 20h

Comme l'an dernier, la place Cardinal Mercier accueillera une trentaine de chalets en bois, baignés de la douce lumière des guirlandes et des braseros. Ce marché sera **uniquement accessible aux commerçants jettois, aux artisans et aux marchands ambulants qui présentent des articles ou produits de Noël.**

Vous y trouverez une multitude de cadeaux à l'approche des fêtes de fin d'année. Les plaisirs du palais ne seront pas oubliés. Des dégustations et des spécialités de Noël vous seront proposées. Diverses animations sont également prévues au programme.

Pour tout renseignement : service communal des Animations - 02/423.12.90

UNE ORGANISATION DE L'ASBL COMMERCE & MARCHÉ ANNUEL JETTOIS, PRÉSIDIÉE PAR YVES PUTZEYS, ET DE L'ÉCHEVIN DE LA VIE ÉCONOMIQUE BERNARD LACROIX, AVEC LE SOUTIEN DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS



Circusexpo Jette 2004

Bourse d'échange du cirque

Le samedi

6 novembre 2004

De 11 à 18h

Aux Ateliers de Caroline (rue Léon Theodor 151)

- Projection de vidéos
- Exposition d'affiches et documents
- Rencontre d'artistes
- Emission du timbre-souvenir
- Gadget spécial bourse

ENTRÉE LIBRE

Renseignements : 02/461.36.90 - GSM 0497/425.539 - courriel : circusexpo@idshows.com

AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉCHEVIN DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX ET DE L'ASBL PROMOTION DE JETTE, PRÉSIDIÉE PAR TONY MEULEMANS

Tournois sportifs "in memoriam"

De très nombreux clubs sportifs sont actifs sur le territoire jettois. Ils vivent et se développent grâce à l'enthousiasme de centaines de bénévoles et de sympathisants qui donnent leur temps ou leur soutien sans compter. Lorsque ces personnes viennent à disparaître, elles laissent un grand vide dans le monde du sport jettois. Rien d'éton-

nant dès lors à ce que les clubs et les autorités communales souhaitent leur rendre hommage. Plusieurs tournois sportifs organisés à Jette portent ainsi le nom d'un personnage important pour la discipline ou le club en question.

A l'occasion du marché annuel, la commune coordonne l'organisation de différents tournois. En football en salle, les équipes sont invitées à prendre part au tournoi Jean Louis Thys. Les joueurs de tennis, quant à eux, foulent le court lors du tournoi Raymond Demandt, du nom de l'ancien gérant du Chalet du Tennis dans le parc de la Jeunesse.

Toujours dans le cadre du marché annuel, le Royal Avenir FAC Jette organise un tournoi de

football corporatif, baptisé challenge Charles Dauvillé - Jean Rombouts, en hommage à ces anciens joueurs qui se sont ensuite investis corps et âme dans la gestion du club jusqu'à leur décès en 2003, à quelques mois d'intervalle.

Autre club, autre hommage. Depuis une dizaine d'années, le club de football en salle FS Jette propose aux jeunes joueurs un tournoi inter-classes, le challenge Mestdagh, du nom d'un professeur d'éducation physique à l'origine de cette initiative. Suite au décès en mars 2003 de Noé Alliet, président-fondateur du club, le FS Jette a uni les deux hommes dans un même hommage. En juin 2005, aura lieu le challenge Mestdagh-Alliet.



Le challenge Mestdagh-Alliet (FS Jette)



Le challenge Ch. Dauvillé - J. Rombouts (Royal Avenir FAC Jette)

Le travail accompli, souvent dans l'ombre, par ces bénévoles qui ont en commun l'amour du sport méritait bien quelques lignes et toute notre reconnaissance.

Notre journée "Place aux Enfants"

Le samedi 16 octobre, nous avons participé à la journée "Place aux Enfants" qui a pour but de faire découvrir aux enfants de 8 à 10 ans les métiers qu'ils pourront faire plus tard. Par exemple : pompier, ambulancier, vétérinaire, fleuriste, chocolatier, céramiste, secouriste à la Croix-Rouge, photographe... Et bien sûr petit reporter ! "Place aux Enfants" est une organisation de l'échevin de la Jeunesse Benoît Gosselin, avec la Ligue des Familles. Cette année, nous avons fêté le 10ème anniversaire de cet événement à l'école Notre-Dame de Lourdes. 120 enfants ont participé à cette journée, ainsi que 50 moniteurs, appelés passe-murailles, qui ont bien voulu encadrer les enfants. Voici les métiers que les petits reporters vont vous présenter.

Le travail du vétérinaire



Nous voici chez le vétérinaire. Le docteur Dulière est un médecin pour animaux domestiques (chiens, chats, lapins, cochon d'Inde, etc.). Il lui est aussi arrivé de soigner des animaux sauvages, comme un python ou une panthère noire. En général, les animaux sont très nerveux quand ils arrivent chez le vétérinaire. Il faut alors les rassurer. Parfois, le vétérinaire utilise des phéromones. Ce sont des odeurs que les animaux connaissent et qui les calment. Le docteur Dulière s'est déjà fait griffer et mordre plusieurs fois. Le vétérinaire peut même opérer les animaux chez lui. Ils restent alors un jour ou deux pour voir si tout va bien. Le vétérinaire donne aussi des conseils pour que le maître puisse bien s'occuper de son animal. Il faut être courageux pour être vétérinaire, car on ne sait jamais sur quel animal on va tomber !

Dans l'atelier de la céramiste

Dans la vitrine de l'atelier de céramique-poterie 'Betty Moerenhoudt', des tas d'objets plus jolis les uns que les autres : des vases, des pots, de la vaisselle, etc. Nous entrons dans l'atelier pour découvrir comment ils sont réalisés. Tous ces objets ont été faits à la main. D'abord, il faut bien malaxer la terre glaise avec les paumes des mains pour faire partir toutes les bulles d'air. Il faut que la terre soit homogène. Ensuite, il faut donner à la terre la forme que l'on désire. Une fois que l'objet est fait, il faut le cuire dans un grand four spécial fait de briques réfractaires (qui résistent à une haute température). On chauffe à 900 degrés pour rendre les objets solides. Ensuite, il faut mettre de l'émail pour les



Les petits reporters de "Place aux Enfants"

Pantheria safari
 Plinie Vosbruggen
 Nivine Achmak
 Marilou Sladerink
 Caroline Senkes
 Angela Bruux
 yvonne Subill turca
 Sara auannassi

protéger. On passe de nouveau dans le four, mais à 1260 degrés cette fois. Après, il suffit de mettre de la couleur pour décorer les objets.

A la caserne de pompiers

José est pompier. Il a commencé ce métier à 22 ans. Quand il était plus jeune, il adorait les films de pompiers. Il aime son métier parce qu'il a l'occasion de sauver des vies. Les pompiers travaillent de 8 heures du matin jusqu'au lendemain matin à 8 heures et puis ils ont trois jours de repos. Ils dorment à la caserne. Quand il y a une alarme, ils ont 1 minute 30 pour partir avec le camion. Les pompiers ont à peu près trois interventions par jour. Christophe, lui, est ambulancier depuis deux ans. Il a choisi ce métier car il y a des surprises. Il ne sait jamais ce qui l'attend au début d'une journée de travail. Il est content de pouvoir aider les gens, même si c'est dur, surtout au début. Amina, une fille du groupe de "Place aux Enfants", a bien aimé la visite de la caserne, mais elle ne voudrait pas faire ce métier. C'est pour les garçons !

hez le photographe

Chez le photographe 'Espace Image', les enfants ont appris que pour faire une bonne photo, il y a trois étapes : la prise de vue, la vérification et le développement. La prise de vue consiste à équilibrer la lumière pour que le sujet ne soit ni trop sombre, ni trop clair. Pour cela, le photographe a besoin de trois éclairages : un spot pour éclairer le fond et deux autres lumières munies de parapluies et de gélatine pour éclairer les côtés. Après que la photo soit prise, il faut vérifier si elle est bonne. C'est la deuxième étape. Nous passons alors à l'ordinateur pour choisir et corriger les photos que l'on veut imprimer. Hé oui, aujourd'hui les photos se font avec une carte mémoire et plus avec de la pellicule. Une fois la photo choisie, il suffit de la développer, c'est-à-dire de l'imprimer.



Avant que la photo ne soit totalement terminée, celle-ci repasse trois fois dans l'imprimante : la première fois pour la couleur jaune, la deuxième fois pour le cyan (bleu) et la dernière fois pour le magenta (rosé). Et voilà une bonne photo réalisée en quelques minutes.

Secouriste à la Croix-Rouge



Dany travaille comme bénévole à la Croix-Rouge de la Jeunesse (CRJ). Il a commencé ce travail parce qu'il s'occupait d'enfants, mais il ne savait pas ce qu'il devait faire en cas de blessure. Au Centre de Santé, les enfants ont appris les premiers soins. Charlotte, une fille du groupe, aimait bien les exercices. Ils se sont retrouvés dans deux situations : une fuite de gaz et un accident de voiture. Les jeunes secouristes leur ont montré comment réagir. Les enfants ont pu monter dans l'ambulance. Ensuite, Simone, la présidente de la Croix-Rouge de Jette, les a remerciés pour leur visite.

Les Tambours pour la Paix



Pendant la journée, les enfants ont fabriqué des instruments de percussion à l'atelier bricolage. Après le goûter, il y a eu un spectacle pour fêter les dix ans de "Place aux Enfants". Le thème du spectacle était les "Tambours pour la Paix". Avant, les hommes allaient à la guerre avec des tambours. Maintenant, les enfants veulent déclarer la paix au son des tambours. Les petits reporters ont lu des poèmes et un texte sur les "Tambours de la Paix".

"Je chante pour la vie.

Je chante pour les oiseaux

Qui m'écoutent jour et nuit.

Et je chante pour la paix.

Je chante pour ceux qui ont peur

De la guerre et de la violence.

J'aime bien notre terre.

Et je chante pour la paix."

(poème de l'école Clarté)

Tous les enfants ont battu tambour pour la paix avec leurs instruments. C'est Fadel du Centre culturel de Jette et ses amis musiciens du groupe Afro-Brazilian Sound qui donnaient le rythme. Pour terminer, ils ont donné un spectacle de percussions.

La Société Royale
Philharmonique de Jette

organise un
**CONCERT
DE JUBILÉ**

pour fêter les 15 ans passés
sous la direction de
Dominique Lecomte

**le samedi
13 novembre 2004
à 20 heures**

en l'église Sainte-Claire
(avenue De Heyn 102)

Entrée : 6 EUR en prévente (par téléphone au 02/478.12.59) - 8 EUR à la caisse

Programme des activités pour les seniors

Le Collège des Bourgmestre et Echevins et Lucien Vermeiren, échevin du 3ème Age de la Communauté française, ont le plaisir de vous annoncer les activités suivantes :

- **L'OPÉRETTE VIENNOISE « PRINCESSE CZARDAS » de Emmerich Kalman est à l'affiche du Centre culturel d'Auderghem le 7 novembre 2004.** Un prince s'éprend d'une actrice surnommée Princesse Czardas, mais ses parents exigent qu'il épouse sa cousine. Un concours de circonstances dupe le prince sur les origines de l'actrice, et voilà qu'elle doit assister, malgré elle, à la soirée de fiançailles de celui qu'elle aime. Imbroglis, quiproquos, péripéties...

Rendez-vous à 13h30, place Cardinal Mercier - Transport en autocar.

Prix : 28 EUR comprenant le transport et le spectacle.

- **UN CONCERT DE GOSPEL est prévu dans l'église Saint-Julien à Auderghem le mercredi 10 novembre 2004 après-midi.** Le « Golden Gate Quartet » fêtera par la même occasion son 70ème anniversaire. Venez assister au concert du groupe de gospel le plus connu au monde. C'est une occasion unique de les voir (ou de les revoir) sur scène en Belgique.

Transport en autocar. Rendez-vous à 13h15, place Cardinal Mercier.

Prix : 19,50 EUR comprenant le concert et le transport en autocar.

Réservation des places: Service du 3ème Age, Centre administratif de Jette (1er étage, bureau 130), rue Henri Werrie 18-20, entre 10h00 et 11h30 sauf le jeudi entre 14h00 et 15h30. Tél. 02/423.12.66 (Patricia Hellem)

CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... aux époux **Cornelis - de Oliveira**. Ils ont fêté leurs noces d'or le 30 octobre 2004.

... aux époux **Lemaire - Storme**. Ils ont fêté leurs noces d'or le 30 octobre 2004.

AGENDA

NOVEMBRE

Jusqu'au 20.11 : EXPOSITION K. Stefanovitch. A la galerie B'ART-b (rue Léon Theodor 83). Ouvert de 14 à 18h - le dimanche de 10 à 14h - fermé le mardi. Entrée libre. Info : www.bart-b.com - 02/428.92.32.

Jusqu'au 30.11 : EXPOSITION "L'objet détourné(s)". A l'Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340). Ouvert du mardi au dimanche et les jours fériés de 14 à 19h. Entrée : 5 EUR - enfants de moins de 12 ans et sponsors de l'Atelier : gratuit. Info : 02/424.24.12 - www.atelier340muzeum.be.

Le 6.11 : De 11 à 18h, CIRCUSEXPO JETTE 2004. Bourse d'échange du cirque. Aux Ateliers de Caroline (rue Léon Theodor 151). Entrée libre. Info : 02/461.36.90 - GSM 0497/425.539 - courriel : circusexpo@idshows.com.

Du 6 au 14.11 : EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES "Belarus Tchernobyl, 18 ans après !", organisée par l'asbl "Les enfants de Gomel". Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Ouvert de 14 à 18h - le samedi de 9 à 18h - fermé le lundi et le jeudi 11.11. Entrée libre. Info : 02/426.64.39.

Du 6 au 21.11 : EXPO Daniëls Family. A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Ouvert de 14 à 18h tous les jours sauf le lundi. Vernissage le 5.11 à 20h30. Info : 02/423.13.72.

Les 12 et 13.11 : A 20h30, SPECTACLE "Anthologie" par la Compagnie de la Grande Ourse. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 10 EUR - étudiants : 8 EUR. Info et réservations : 02/420.16.88.

Du 12 au 28.11 : 59ème SALON JECTA. Dans la Salle polyvalente de la bibliothèque néerlandophone (place Cardinal Mercier 6). Avec Anne-Marie Finné, Louis Collet et les artistes membres du cercle d'art Jecta. Ouvert de 14 à 19h - fermé le lundi. Entrée libre. Info : 02/427.73.07.

Le 13.11 : A 20h, CONCERT DE JUBILE par la Société Royale Philharmonique de Jette. En

l'église Sainte-Claire (avenue De Heyn 102). Entrée : 6 EUR en prévente - 8 EUR à la caisse. Info et réservation : 02/478.12.59.

Le 14.11 : A 14h et 16h30, dans le cadre du cycle "Voir le Monde", CONFERENCE AUDIO-VISUELLE : "Liban, le tumulte des sources" par Nadine et Jean-Claude Forestier. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info et réservations : 02/649.76.95.

Le 17.11 : A 20h, CONFERENCE-DEBAT "Jouets, violence et égalité des sexes". Avec Patrick Traube, thérapeute. Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/479.92.75 (Humania).

Le 18.11 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Feu d'artifice be-bop" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 18.11 : A 14h30, dans le cadre de l'Antenne interuniversitaire, CONFERENCE "Le médicament de demain : science et fiction" par Didier Lambert (docteur en pharmacie à l'UCL). A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée : 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Le 19.11 : A 19h30, PROJECTION DU FILM "Mes nuits avec mon ennemi" avec Julia Roberts. Après la projection, débat "Voir les conflits sous un autre jour" avec Paula Peeters, comportementaliste et animatrice des ateliers sur le harcèlement moral. Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/479.92.75 (Humania).

Le 21.11 : A 11h, CONCERT CLASSIQUE APERITIF avec Cécile Pomorski, clavecin, et Penni Clarke, soprano. Programme : oeuvres de Haendell, Monteverdi, Purcell, ... Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente. Info et réservation : 02/426.64.39.

Le 21.11 : De 8 à 13h, petits-déjeuners MADE IN DIGNITY par Oxfam - Magasins du monde

Jette. Au Pavillon du Domaine du Poelbosch (école de Dieleghem - avenue du Laerbeek 110). Entrée : 5 EUR - enfants : 3 EUR. Info : 02/420.74.71.

Le 21.11 : A 15h, dans le cadre des Dimanches d'Aurélien, SPECTACLE POUR ENFANTS "Lili et les escargots" par la Cie Les Déménageurs. A partir de 3 ans. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée : 6 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39 (Chantal Farin).

Du 25 au 27.11 : THEATRE "Vos rêves les plus fous" par l'atelier théâtral Comédie et Compagnie. Le 25.11 à 20h, le 26.11 à 14h30 et 20h, le 27.11 à 14h30. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 26.11 : De 14h à 16h30, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES : "Les sources de contentement", organisé par le nouveau centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Du 26 au 28.11 : THEATRE "Les pas perdus" par le Rideau Jettois. Les 26 et 27.11 à 20h, le 28.11 à 15h. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée : 9 EUR - prévente, juniors, seniors, ABCD : 7 EUR - Rideau-pass : 6 EUR. Info et réservation : 02/426.07.57 ou 02/428.78.73. Réservations en ligne sur www.lerideaujettois.be.

Le 27.11 : A 10h30, FETE DE SAINT-NICOLAS avec le magicien Dimi. A la Salle Excelsior (rue de l'Eglise-Saint-Pierre 8-10). Entrée : 2 EUR. Réservations au service communal des Animations (rue Henri Werrie 18-20), de 8h30 à 14h (sauf le jeudi : de 13 à 16h).

Le 27.11 : A partir de 15h, PORTES OUVERTES SUR LE MONDE au CPAS de Jette. Concert-spectacle à 17h. Exposition de peintures, gravures et sculptures du 27.11 au 3.12 de 14 à 16h. Sur le site du CPAS de Jette (home Iris - chaussée de Wemmel 229). Info : 02/422.46.90/91/72.

Conférences de l'Antenne Interuniversitaire:

PROGRAMME 2004-2005

Les conférences de l'Antenne Interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du nord-ouest de Bruxelles seront présentées à 14 heures 30 dans la Salle communale des Fêtes de Jette, place Cardinal Mercier, n° 10.

Judi 18 novembre 2004 : «Le médicament de demain : science et fiction» par Didier Lambert, Docteur en Pharmacie à l'UCL.

Judi 16 décembre 2004 : «Les apports culturels des nouveaux pays de l'Union Européenne» par Alain Van Crutgen, Professeur de Littérature à l'ULB.

Judi 13 janvier 2005 : «Stonehenge, Carnac et Wéris, préhistoire de l'astronomie» par André Koeckelenbergh, Professeur honoraire à l'ULB, Astronome.

Judi 17 février 2005 : «Le Roi Albert, histoire d'un mythe» par Laurence van Ypersele, Docteur en Histoire à l'UCL.

Judi 17 mars 2005 : «La problématique de la surdité» par Aline Marque, Docteur en Médecine.

Judi 21 avril 2005 : «Archéologie à Bruxelles» par Pierre Bonenfant, Historien de l'Art, archéologue.

Prix : 3,70 EUR par conférence payable à l'entrée (prière de vous présenter au minimum 1/2 heure à l'avance) ou au préalable auprès du service du 3ème Age.

Infos et inscriptions : entre 10h00 et 11h30 (sauf le jeudi : de 14h00 à 15h30) au auprès du Service du 3ème Age au Centre administratif de Jette, rue Henri Werrie 18/20 (1er étage - bureau 130) - 02/423.12.66.

Le Centre Armillaire présente...

Liban, le tumulte des sources

Prononcez Beyrouth, Baalbek, Tripoli, Saïda et Tyr. Parlez de la Méditerranée, de la "Montagne Blanche". Evoquez les Maronites, les Druzes, l'Islam et le Hezbollah et vous aurez tout dit. Pourtant, il y a encore tout à dire sur le Liban ! Tous les Libanais ont une envie passionnée d'expliquer ce qu'est leur pays. Seulement, pas une seule de ces opinions ne se ressemble. Le reportage vous permettra de découvrir le littoral et son passé phénicien, le Sud libéré, Tripoli l'orientale et sa forteresse croisée, la guerre et l'actuelle Beyrouth, la montagne aux cèdres, les églises maronites de la vallée de la Khadisha, la plaine de la Beeka et Baalbek, bastion du Hezbollah.



Voir le Monde : "Liban, le tumulte des sources" par Nadine et Jean-Claude Forestier

Le 14 novembre 2004 à 14h et 16h30

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Info et réservations : 02/649.76.95

Cent ans de jazz

Les conférences "Cent ans de jazz" retracent l'histoire du phénomène musical jazz au travers de grands musiciens et d'instrumentistes de haute volée. Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentaliste) et Vicky Down (musicien) présentent de nombreux extraits musicaux, des diapos, des vidéos, des anecdotes.



Cent ans de Jazz : "Feu d'artifice be-bop"

Le 18 novembre 2004 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR la séance

Info : 02/426.64.39

Lili et les escargots

Lili s'éveille en retard. Elle doit aller porter des escargots chez monsieur Belbele. Or, son frère débarque avec deux copains et une surprise : pour son anniversaire, ils lui offrent un public pour elle toute seule...



Monsieur Belbele aura-t-il ses escargots à temps ?

Les Dimanches d'Aurélié : "Lili et les escargots" par la Cie Les Déménageurs

Le 21 novembre 2004 à 15h

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

A partir de 3 ans - Durée : 60 min.

Entrée : 6 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39

Venez, venez, Saint-Nicolas !

Le Centre culturel de Jette et la Ligue des Familles proposent à tous les enfants sages de découvrir "La goutte de lait" du groupe Faranfasi. Ce spectacle conté, inspiré de la tradition orale africaine, mêle la parole à la percussion. Une musique tantôt douce, tantôt entraînante. Un subtil mariage qui invite à la fête. Saint-Nicolas arrivera après le spectacle.

Fête de Saint-Nicolas

Le 5 décembre 2004 à 15h

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Entrée : 5,50 EUR - 4 EUR sur présentation de la carte de la Ligue des Familles

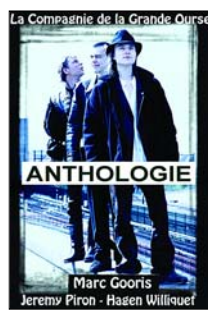
Info et réservations : 02/425.13.99 - 0497/662.633 (de 17 à 20h)

Anthologie

La Compagnie de la Grande Ourse a le plaisir de vous inviter à la création de son nouveau spectacle de théâtre musical : "Anthologie". C'est l'histoire d'un homme qui a renié la musique et la poésie pour s'enfermer dans un monde froid et sans âme. Devenu fonctionnaire de la Phalange, il exerce un droit autoritaire de censure et ferme les théâtres. Que faire contre une pensée en uniforme ? Que devient l'art face à l'arbitraire ? Fruit d'une année de travail et de recherche, "Anthologie" est un mélange de genres, un métissage à l'image de notre temps. Les musiciens deviennent acteurs, le comédien chante et la poésie classique s'exprime en clip vidéo... du théâtre-jazz, en somme.

Un texte de Jacques Henrad, dans une mise en scène de Jora Ivanov.

Poèmes de Villon,, Baudelaire, Rimbaud, Verlaine, de Gerard, Nelligan, Aragon, Ganzo et Brel



Compositions musicales de Hagen Williquet, Jeremy Piron, Marc Gooris

Réalisation vidéos d'Armand Richelet

Photo de Maude Gatignol

Avec le précieux soutien de la SACD, de la Cocof, du Théâtre de la Clarenrière et du Centre Culturel de Jette

Spectacle "Anthologie"

Les 12 et 13 novembre à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 10 EUR - étudiants : 8 EUR

Info et réservations : 02/420.16.88

Concert classique à l'apéritif

Cécile Pomorski, clavecin, et Penni Clarke, soprano, interpréteront des oeuvres de Haendel, Monteverdi, Purcell,...

Penni Clarke, soprano canadienne, a obtenu une maîtrise en musique (interprétation vocale) à l'Université Mc Gill à Montréal. Elle fut finaliste du Concours International de Chant Baroque de Chimay en 2001. Jusqu'en juin 2003, elle fut professeur à la British School aux Pays-Bas. Sa carrière de soprano l'a amenée à donner des concerts de musique de chambre en France, de musique vocale à Berlin et à Bruxelles, ainsi que des représentations du "Messie" de Haendel (soprano soliste).

Cécile Pomorski a étudié le piano avec Jean-Claude Vanden Eynden au Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles. Sa passion pour la musique baroque l'a conduite à travailler avec le claveciniste norvégien Keti Haugstand, professeur à Cologne. Elle fut durant plusieurs années claveciniste associée de l'Orchestre Métropolitain de Lisbonne et de l'Académie de Musique Ancienne de Lisbonne. L'année 2003 a marqué le début de sa collaboration de chambriste avec le violoniste Augustin Dumay (dont un enregistrement télévisé pour la RTBF).

Concert classique apéritif

Le 21 novembre 2004 à 11h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Apéritif offert à l'issue du concert

Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente

Info et réservation : 02/426.64.39



Vos rêves les plus fous

Les jeux de rôles vous permettent de réaliser vos rêves les plus fous. Encore faut-il ne pas confondre imaginaire et réalité. Un couple d'âge mûr et deux ados se retrouvent régulièrement pour mener ensemble une quête contre l'infâme Balaac. Mais certains d'entre eux oublient progressivement qu'il s'agit d'un amusement et se laissent entraîner dans d'étranges dérivés. Cette pièce d'Alan Ayckbourn, présentée par huit adolescents de l'atelier théâtral "Comédie et Compagnie", s'adresse à tous, à partir de 12 ans.

Théâtre "Vos rêves les plus fous"

Le 25 novembre à 20h, le 26 novembre à 14h30 et 20h, le 27 novembre à 14h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39



Les pas perdus

La pièce de Denise Bonal recrée l'ambiance fébrile des départs, l'atmosphère joyeuse des retrouvailles, l'intimité des destins anonymes qui s'entrecroisent et se noient dans la foule effervescente et colorée des voyageurs. Un kaléidoscope de personnages, de situations drôles et émouvantes, de gags inattendus... Tel est le programme que le Rideau Jettois a mis sur les rails. Aux trois coups de sifflet du chef de gare et metteur en scène Mychael Parys, les comédiens mettront toute la vapeur pour vous présenter "Les pas perdus".

Théâtre "Les pas perdus"

Les 26 et 27 novembre 2004 à 20h, le 28 novembre 2004 à 15h

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Entrée : 9 EUR - prévente, juniors, seniors, ABCD : 7 EUR - Rideau-pass : 6 EUR

Info et réservation : 02/426.07.57 ou 02/428.78.73

Réservations en ligne sur www.lerideaujettois.be

Les enfants de Gomel

Le 26 avril 1986, le réacteur n° 4 de la centrale de Tchernobyl explosait, provoquant une catastrophe sans précédent pour les habitants de la région. Aujourd'hui, à 2.100 kilomètres de chez nous, des gens consomment toujours des produits contaminés. Les structures soignantes sont inefficaces par manque de matériel.

Des enfants attendent, espèrent... Ils sont âgés de 7 à 16 ans. Ils voudraient tant être en bonne santé, eux qui subissent les conséquences de la bêtise humaine. Tel est le message de l'asbl "Enfants de Gomel" qui accueille les enfants, monte des convois humanitaires et vient en aide aux plus démunis dans la région de Tchernobyl.

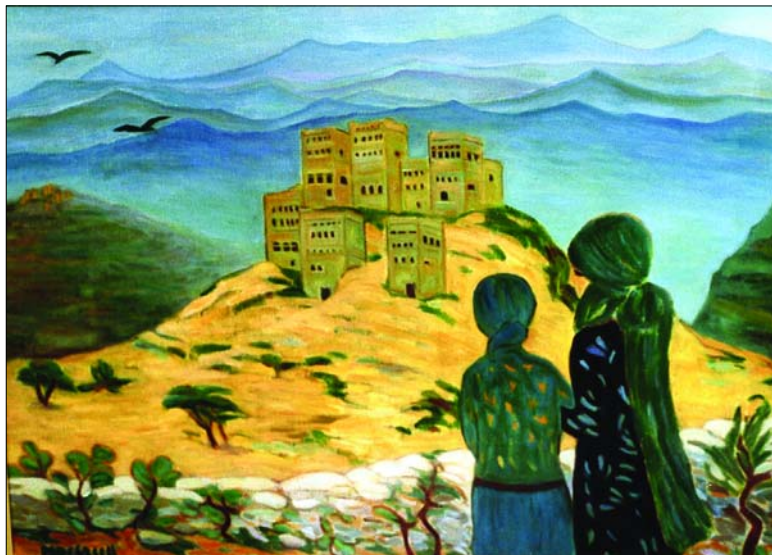
L'asbl "Les enfants de Gomel" organise une **exposition de photographies "Belarus Tchernobyl, 18 ans après !"** du 6 au 14 novembre 2004 au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Vente d'objets artisanaux, de dessins et de peintures au profit des "Enfants de Gomel"

Exposition ouverte de 14 à 18h - le samedi de 9 à 18h - fermé le lundi et le jeudi 11 novembre

Entrée libre

Info : 02/426.64.39



Le cercle Jecta expose

Lorsqu'il fonda le cercle d'art Jecta en juin 1939, Alfred Pietercelie n'imaginait sans doute pas que, 65 ans plus tard, il serait toujours bien vivant. Depuis une première exposition organisée en septembre 1939 à l'Hôtel communal de Jette, les manifestations annuelles du cercle (expositions à thème ou rétrospectives) n'ont pratiquement connu aucune interruption. Le 59ème salon Jecta se tiendra du 12 au 28 novembre, avec le soutien de l'échevin de la Communauté française Lucien Vermeiren.

59ème salon Jecta

Du 12 au 28 novembre 2004

Dans la Salle polyvalente de la bibliothèque néerlandophone (place Cardinal Mercier 6)

Artistes invités

ANNE-MARIE FINNÉ

LOUIS COLLET

**Artistes membres
du cercle d'art Jecta**

KIKI BAUDRIHAYE

MIMIE DE GREEF

MICHEL FOUAT

ELSA JACQUY

BÉATRICE

KOECKOEKX

NICOLE LEFEBVRE

GEORGES PÉTRÉ

GODELIEVE SIMONS

ROBERT THISENS

Ouvert de 14 à 19h - fermé le lundi

Entrée libre

Info : 02/427.73.07

**Le service de la
Communauté flamande
et le Centre culturel de Jette
présentent...**

Expo Daniëls Family

Du 6 au 21 novembre 2004

A la Demeure abbatiale de Dieleghem
(rue Tiebackx 14)

Avec les oeuvres de la famille Daniëls : Eric, Marc, Wilfried, Albert, Marie-José, Celeste, An, Sarah et Lander Daniëls.

Les Daniëls sont de vrais zinnekes. Marc Daniëls, artiste indépendant, mène une carrière internationale. Il a été lauréat de plusieurs concours internationaux d'art. Sous le pseudonyme De Marck, il signe le scénario et le dessin de bandes dessinées, comme Stam & Pilou' et 'Les Planckaerts' (Van Halewyck). Marc est également à l'origine de la création de différents ateliers d'art et de bandes dessinées pour les jeunes, notamment à Jette. Eric Daniëls, décédé en 1999, n'était pas seulement inspecteur de police à Jette, mais aussi artiste passionné. Ses dessins et ses toiles ont souvent pour thème le monde animal. On lui doit la conception de plusieurs timbres-poste. Pour la première fois, les autres membres de la famille Daniëls exposeront également leurs oeuvres à Jette. L'exposition Daniëls Family permettra aux visiteurs d'admirer des peintures à l'huile, des acryliques, des aquarelles, des dessins, des pastels, de la peinture sur tissu, des techniques mixtes et des projets de timbres-poste.

Du 6 au 21 novembre 2004, ouvert de 14 à 18h tous les jours sauf le lundi. Vernissage le vendredi 5 novembre à 20h30.

**Renseignements : service de la
Communauté flamande - tél.
02/423.13.72.**



B'ART-b : une galerie d'art à Jette

Fin août 2004, une galerie et un café des arts ont ouvert leurs portes dans une maison du début du siècle dernier, située au n° 83 de la rue Léon Theodor. Les expositions, consacrées à l'art contemporain, seront pour les visiteurs l'occasion de découvrir des artistes de talent, tout en goûtant un moment de détente dans le café ou sur la terrasse qui s'ouvrent sur un jardin au charme certain. Ce nouveau concept est unique dans le Nord de Bruxelles.

Jusqu'au 20 novembre, la galerie B'ART-b présente une expo-

sition rétrospective des oeuvres de Konstantin Stefanovitch. Sa peinture colorée et ses paysages à la limite de l'abstraction dégagent une énergie prenante. Son art est unique ; ses oeuvres ont la force et l'équilibre des grandes compositions. Début décembre, la galerie B'ART-b consacrera une exposition au peintre Pieter-Willy De Muylder, maître bruxellois du réalisme magique.

Exposition K. Stefanovitch

A la galerie B'ART-b (rue Léon Theodor 83)

Jusqu'au 20 novembre 2004

Ouvert de 14 à 18h - le dimanche de 10 à 14h - fermé le mardi

Entrée libre

Info : www.bart-b.com - 02/428.92.32.

**B'ART-b
Gallery**

L'objet détourné(s) à l'Atelier 340

Jusqu'au 30 janvier a lieu à l'Atelier 340 Muzeum une exposition intitulée "L'objet détourné(s)". Cette exposition, combinée avec des expositions personnelles de Anu Tuominen et Patricia Waller, réunit six artistes qui retravaillent, transforment, détournent des objets. Ces six artistes, issus de cinq nationalités différentes, ne sont pas des analystes purs, comme en témoigne leur envie de faire illusion, de surprendre. Inspirés par des trouvailles imprévues, Claude Briand-Picard, Wim Delvoye, Wang Fu, Antoine Laval, Jacques Lizène et Priska Riedl soumettent des objets quotidiens (sacs en plastique, outils, jouets) à une transformation. Dans la meilleure tradition dadaïste, les objets industriels ne sont plus utilisés dans leur fonction première, mais dépouillés de leur contexte originel et transcodés.

Exposition "L'objet détourné(s)"

Jusqu'au 30 janvier 2005

A l'Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340)

Ouvert du mardi au dimanche et les jours fériés de 14 à 19h

Entrée : 5 EUR - enfants de moins de 12 ans et sponsors de l'Atelier : gratuit

Info : 02/424.24.12

www.atelier340muzeum.be